

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Version: 2.4

Date: 20/03/2006

Date de la précédente mise à jour
20/01/2006

SENTINEL X100

1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Produit : SENTINEL X100

1.2 Utilisation de la substance/préparation

Inhibiteur de corrosion et de tartre pour les systèmes de chauffage central

1.3 Identification de la société/entreprise

Sentinel Performance Solutions Ltd.

The Heath Business & Technical Park

Runcorn

Cheshire WA7 4QX

United Kingdom

Tel: +44 (0) 1928 588 330

Fax: +44 (0) 1928 588 368

1.4 Numéro(s) de téléphone d'appel d'urgence

+44 (0)1928 588339

- Organisme consultatif officiel

ORFILA : 01 45 42 59 59

2 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Description chimique

Solution neutre d'inhibiteurs de corrosion et d'antitartrage organiques et inorganiques

Substance(s) dangereuse(s)	EINECS/ELINCS #	CAS #	Conc.
Benzotriazole Xn, R20/22-36-52/53	202-394-1	95-14-7	< 2.5 %
Molybdate de disodium R52/53	231-551-7	7631-95-0	2.5 - 25 %

Remarques

La classification des substances visées ci-dessus est mentionnée, y compris les lettres des symboles et les phrases R qui leur sont assignées selon leurs dangers physico-chimiques, pour la santé et pour l'environnement. Se référer à la section 16 qui reprend le texte intégral de chaque phrase R pertinente utilisée dans les sections 2 et 3 de cette FDS.

3 IDENTIFICATION DES DANGERS

Principaux dangers

- | | |
|----------------------------|--|
| - Risques pour la santé | Considéré comme non dangereux pour la santé. |
| - Symptômes à l'exposition | Un contact prolongé et répété peut entraîner une irritation passagère. |
| - Risques écologiques | Ce produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Version: 2.4

Date: 20/03/2006

Date de la précédente mise à jour
20/01/2006

SENTINEL X100

4 PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau	Laver à l'eau.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau.
Inhalation	Transporter la victime à l'air libre.
Ingestion	Rincer la bouche avec de l'eau.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen(s) d'extinction

- Approprié(s)	Dioxyde de carbone, poudre, mousse ou eau pulvérisée (brouillard).
----------------	--

Equipement spécial de protection dans la lutte contre l'incendie	Masque respiratoire. (CEN : EN 137) Vêtements de protection (CEN : EN 469) Gants de protection (CEN : EN 659) Casque (CEN : EN 443)
---	--

Risques particuliers	Dégagements d'oxydes de carbone, d'azote et de phosphore en cas d'incendie.
-----------------------------	---

6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	Vêtements de protection Se référer aussi à la section n°8 contrôle de l'exposition por des informations complémentaires.
----------------------------------	---

Précautions pour la protection de l'environnement	Produit à manipuler en respectant les consignes d'hygiène et de sécurité. Le déversement accidentel de grandes quantités de produit dans l'environnement peut nuire aux organismes aquatiques.
--	---

Méthodes de nettoyage

- si sol souillé	Absorber par un matériau inerte et détruire selon la réglementation en vigueur.
------------------	---

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Manipulation	Ne pas respirer les vapeurs. Eviter le contact avec la peau et les yeux.
-------------------------	---

7.2 Stockage	Conserver le récipient bien fermé. Entreposer dans un lieu frais et bien ventilé.
---------------------	--

Stabilité maximum du stockage (jours)	270
--	-----

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

- VME/VLE (INRS)	Molybdène (composés solubles) en Mo : 5 mg/m ³ (VME) - 10 mg/m ³ (VLE)
------------------	--

Contrôles de l'exposition

- Conception des locaux de stockage (équipements, réservoirs, matériaux, etc...)	Avoir une ventilation suffisante pour maintenir les contaminants de l'air en dessous des limites d'exposition.
- Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante, utiliser un masque respiratoire avec un filtre type : P2 CEN : EN 140; EN 143; EN 149

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Version: 2.4

Date: 20/03/2006

Date de la précédente mise à jour
20/01/2006

SENTINEL X100

Contrôles de l'exposition

- | | |
|--|---|
| - Protection des mains | Gants de protection (Plastique, imperméables) (Protection contre des contacts accidentels de courts instants)
CEN : EN 420 |
| - Protection des yeux | Lunettes de sécurité.
CEN : EN 166 |
| - Protection de la peau | Porter des vêtements de protection si des éclaboussures ou des contacts répétés avec ce produit sont probables.
CEN : EN 340 |
| - Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement | Eviter l'introduction dans les égouts publics ou l'environnement immédiat. |

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations générales

- | | |
|---------|------------------|
| Aspect | Liquide |
| Couleur | Incolore à jaune |
| Odeur | Douce |

9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- | | |
|--------------------------------------|--------------------|
| pH (produit concentré) | 7 |
| Point / Intervalle d'ébullition (°C) | > 100 |
| Point éclair (Pensky/Martens) (°C) | > 100 |
| Densité à 20°C (kg/m3) | 1150 |
| Solubilité dans l'eau (% poids) | Totalement soluble |

9.3 Autres données

- | | |
|-----------------------------------|-----|
| Point / Intervalle de fusion (°C) | - 6 |
|-----------------------------------|-----|

10 STABILITE ET REACTIVITE

- | | |
|---------------------------------|-----------------|
| 10.1 Conditions à éviter | protéger du gel |
|---------------------------------|-----------------|

- | | |
|-------------------------------|----------|
| 10.2 Matières à éviter | Inconnu. |
|-------------------------------|----------|

- | | |
|---------------------------------------|--|
| 10.3 Produits de décomposition | Dégagements d'oxydes de carbone, d'azote et de phosphore en cas d'incendie dangereux |
|---------------------------------------|--|

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Test sur mammifères

- | | |
|---|-------------------------|
| - Administration orale (rat) DL50 (mg/kg) | > 2000 (valeur estimée) |
| - Administration cutanée (lapin) DL50 (mg/kg) | > 2000 (valeur estimée) |

Risques en cas d'exposition

- | | |
|------------------------|---|
| - Inhalation | Une exposition prolongée ou répétée peut causer une irritation passagère. |
| - Contact avec la peau | Un contact prolongé et répété peut entraîner une irritation passagère. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE**SENTINEL X100****Risques en cas d'exposition**

- | | |
|-------------------------|--|
| - Contact avec les yeux | Un contact prolongé et répété peut entraîner une irritation passagère. |
| - Ingestion | Peut causer de faibles irritations gastro-intestinales |

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES**Écotoxicité**

- | | |
|-------------------------|--|
| - Fathead minnow (mg/l) | CL50 : 4000
Dosage sans effet apparent : 1800
(Résultats calculés)
Toxicité aigüe à 96 heures |
| - Daphnia Magna (mg/l) | CL50 : 3800
Dosage sans effet apparent : 1900
(Résultats calculés)
Toxicité aigüe à 48 heures |

Persistance et dégradabilité**Potentiel de bioaccumulation**

- | | |
|-------------------|---|
| - Bioaccumulation | Non bioaccumulable
(Basé(s) sur la matière active) Molybdate de disodium |
|-------------------|---|

Résumé

Ce produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement.
L'évaluation des dangers pour l'environnement est basé sur les limites de concentration telles que données dans la Directive 1999/45/CE.

13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**Elimination du produit**

Selon la réglementation en vigueur

CED (Catalogue Européen des Déchets) recommandation : 16 03 06
16 Déchets non décrits ailleurs dans la liste.
16 03 Loupés de fabrication et produits non utilisés.
16 03 06 Déchets d'origine organique
Suivant l'origine et l'état du déchet, d'autres numéros du CED peuvent aussi être appliqués.

Elimination des emballages souillés

Selon la réglementation en vigueur

CED (Catalogue Européen des Déchets) recommandation : 15 01 02
15 Emballages et déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection non spécifiés ailleurs.
15 01 Emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément).
15 01 02 Emballages en matières plastiques
Suivant l'origine et l'état du déchet, d'autres numéros du CED peuvent aussi être appliqués.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**N° ONU**

Non applicable.

Désignation réglementaire

Non applicable.

Transport routier

- | | |
|----------------------------|----------------|
| - Classement RID/ADR/RTMDR | Non réglementé |
|----------------------------|----------------|

SENTINEL X100

Transport Maritime

- Code IMO-IMDG Non réglementé

Transport aérien

- OACI/IATA Non réglementé

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Informations sur l'étiquetage CEE

- | | |
|-------------------------|--|
| - Symbole(s) | Aucun/Aucune. |
| - Phrase(s) de risques | Pas de phrase à risque attribuée. |
| - Phrase(s) de sécurité | S 2 : Conserver hors de portée des enfants.
S 24/25 : Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S 26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S 28 : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau . |
| - N° EINECS | Tous les constituants de ce produit sont repris dans les listes EINECS ou ELINCS, sauf si exempté par la directive 67/548/CEE. |

Autres informations

Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

16 Autres informations

Nature de la révision

Modification dans la section : 1

Basée sur la Directive

1999/45/CE
2001/58/CE
2001/118/CE

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Phrases R pertinentes utilisées dans les sections 2 et 3 des cette FDS

- R 36 : Irritant pour les yeux.
R 20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion.
R 52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.



Sentinel X100 Rapid-Dose 300ml

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 1/12/2015 Date de révision: 30/05/2017 Remplace la fiche: 26/01/2016 Version: 3.0

N° FDS: 12301-0010

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: Sentinel X100 Rapid-Dose 300ml
Vaporisateur	: Aérosol
Autres moyens d'identification	: Sentinel X100 Rapid-Dose 400ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Inhibiteur de corrosion et de tartre pour système de chauffage et de climatisation

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Sentinel Performance Solutions LTD
7650 Daresbury Park, Daresbury
Warrington, Cheshire, WA4 4BS
T +44 (0)1928 704 330 - F +44 (0)1928 562 070
info.uk@sentinelprotects.com

Représentant exclusif

Sentinel Performance Solutions Ltd
Cité Descartes - 16 rue Albert Einstein
77420 CHAMPS SUR MARNE - France
T +33 (0) 64 15 22 40 - F +33 (0) 64 15 22 57
info.france@sentinelprotects.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +44 (0)1928 704 320 (24 heures, 7 jours)
Pour la France uniquement: ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59 (Appel24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aérosol, catégorie 3 H229

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP)	: Attention
Mentions de danger (CLP)	: H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
Conseils de prudence (CLP)	: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges



Sentinel X100 Rapid-Dose 300ml

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
N° FDS: 12301-0010

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
nitrate de sodium	(N° CAS) 7631-99-4 (N° CE) 231-554-3	1 - 5	Ox. Sol. 3, H272 Eye Irrit. 2, H319
1H-benzotriazole	(N° CAS) 95-14-7 (N° CE) 202-394-1	1 - 3	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 2, H411

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin.
- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Laver la peau avec beaucoup d'eau.
- Premiers soins après contact oculaire : Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
- Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements symptomatiques.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'explosion : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de phosphore.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

- Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-sécuristes

- Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Eloigner le personnel superflu. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit.

- Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.



Sentinel X100 Rapid-Dose 300ml

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
N° FDS: 12301-0010

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
- Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 - Mesures d'hygiène
 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage
- Conserver dans l'emballage d'origine. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains:

Gants de protection. EN 374. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. EN 166

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- | | |
|--|----------------------------|
| État physique | : Liquide |
| Apparence | : Aérosol. |
| Couleur | : Incolore à jaune. ambré. |
| Odeur | : A peine perceptible. |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : 6,5 @ 25°C |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition | : 104 °C @ 760mm Hg |
| Point d'éclair | : Non inflammable |
| Température d'auto-inflammation | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Non inflammable |
| Pression de vapeur | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Aucune donnée disponible |



Sentinel X100 Rapid-Dose 300ml

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
N° FDS: 12301-0010

Densité relative	: 1,3
Solubilité	: Miscible avec l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Propriétés comburantes	: Non comburant.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de phosphore.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 6,5 @ 25°C
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: 6,5 @ 25°C
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

Sentinel X100 Rapid-Dose 300ml

Vaporisateur	Aérosol
--------------	---------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
1950	1950	1950	1950	1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
AÉROSOLS	AEROSOLS	Aerosols, non-flammable	AÉROSOLS	AÉROSOLS
Description document de transport				
UN 1950 AÉROSOLS, 2.2, (E)	UN 1950 AEROSOLS, 2.2	UN 1950 Aerosols, non-flammable, 2.2	UN 1950 AÉROSOLS, 2.2	UN 1950 AÉROSOLS, 2.2
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
2.2	2.2	2.2	2.2	2.2
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**- Transport par voie terrestre**

Code de classification (ADR)	: 5A
Quantités limitées (ADR)	: 1I
Quantités exceptées (ADR)	: E0
Dispositions spéciales d'emballage (ADR)	: PP87, RR6, L2
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP9
Catégorie de transport (ADR)	: 3
Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	: E

- Transport maritime

Quantités limitées (IMDG)	: SP277
Quantités exceptées (IMDG)	: E0
Instructions d'emballage (IMDG)	: P207, LP02



Sentinel X100 Rapid-Dose 300ml

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
N° FDS: 12301-0010

Arrimage et manutention (Code IMDG) : SW1, SW22

Tri (IMDG) : SG69

N° GSMU : 126

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E0

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y203

Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 30kgG

Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 203

Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 75kg

Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 203

Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 150kg

Dispositions spéciales (IATA) : A98, A145, A167, A802

Code ERG (IATA) : 2L

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : 5A

Quantités limitées (ADN) : 1 L

Quantités exceptées (ADN) : E0

Equipement exigé (ADN) : PP

Ventilation (ADN) : VE04

Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : 5A

Quantités limitées (RID) : 1L

Quantités exceptées (RID) : E0

Instructions d'emballage (RID) : P207, LP02

Catégorie de transport (RID) : 3

Numéro d'identification du danger (RID) : 20

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DNEL	Dose dérivée sans effet



Sentinel X100 Rapid-Dose 300ml

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
N° FDS: 12301-0010

EC50	Concentration médiane effective
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédictive(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Sources des données

: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aerosol 3	Aérosol, Catégorie 3
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Ox. Sol. 3	Matières solides comburantes, Catégorie 3
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
H272	Peut aggraver un incendie; comburant
H302	Nocif en cas d'ingestion
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

Fiche de données de sécurité

Date d'émission 24.05.2017

Date de révision 08.07.2017

Version 2.3

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit Sentinel X400
Substance pure/mélange Mélange.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Désembouant pour systèmes de chauffage central.

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Informations sur la société Sentinel Performance Solutions Ltd
Cité Descartes - 16 rue Albert Einstein
77420 CHAMPS SUR MARNE
FRANCE

Téléphone +33 (01) 64 15 22 40
Fax +33 (01) 64 15 22 57

Pour plus d'informations, contacter :

Adresse e-mail info.france@sentinel-solutions.net

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0) 1928 704 320 (24 heures, 7 jours)
Pour la France uniquement: ORFILA (INRS) :+33 (0)1 45 42 59 59 (Appel24h)

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la Réglementation (EC) n° 1272/2008

Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP / GHS)

Mention d'avertissement

Aucun(e)

mentions de danger

Aucun(e)

Conseils de prudence

Aucun(e)

2.3 Autres dangers

Peut provoquer une irritation cutanée et oculaire. L'ingestion peut provoquer une irritation des voies gastro-intestinales

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)
Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substance

Non applicable

3.2 MÉLANGES

Nom chimique	No.-CE	No.-CAS	w/w %	Classification (Règ. 1272/2008)	Numéro d'enregistrement REACH
Hydroxyde de potassium	215-181-3	1310-58-3	<1	Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1A (H314)*	01-2119487136-33-XXXX

Section 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.
Contact avec la peau	Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Rincer immédiatement au savon et à grande eau. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche à l'eau et faire boire 100-200ml d'eau. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.
Inhalation	Retirer le sujet de la zone exposée, le tenir au chaud et au repos. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes principaux	Peut provoquer une irritation cutanée et oculaire. L'ingestion peut provoquer une irritation des voies gastro-intestinales
-----------------------------	--

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter les symptômes.
-------------------------	------------------------

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau, Mousse, Poudre sèche, Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Ne PAS utiliser un jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques: Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂), Oxydes d'azote (NO_x).

5.3 Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un équipement respiratoire autonome et un équipement complet de protection Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de brouillards ou de vapeur. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure.

6.4 Référence à d'autres sections

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle. SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Se laver soigneusement après toute manipulation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient/emballage d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter une exposition directe au soleil. Protéger du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Désembouant pour systèmes de chauffage central.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Nom chimique	Hydroxyde de potassium 1310-58-3
Royaume Uni	STEL: 2 mg/m ³
France	STEL: 2 mg/m ³
Espagne	STEL: 2 mg/m ³
Portugal	Ceiling: 2 mg/m ³
Finlande	STEL: 2 mg/m ³ Ceiling: 2 mg/m ³
Danemark	Ceiling: 2 mg/m ³
Autriche	TWA: 2 mg/m ³
Suisse	TWA: 2 mg/m ³
Pologne	STEL: 1 mg/m ³ TWA: 0.5 mg/m ³
Norvège	Ceiling: 2 mg/m ³
Irlande	STEL: 2 mg/m ³

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Pas d'information disponible

Sentinel X400

Concentration prévisible sans effet Pas d'information disponible (PNEC)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Fournit une ventilation adaptée, incluant l'extraction locale, pour s'assurer que les mites d'exposition ne sont pas dépassées.
Équipement de protection individuelle	
Protection des yeux	Lunettes de protection (EN 166)
Protection des mains	Gants de protection (EN 374)
Protection de la peau et du corps	Vêtements de protection à manches longues
Protection respiratoire	Non requis normalement. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié
Mesures d'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
aspect	solution aqueuse
Odeur	caractéristique
couleur	clair jaune à liquide ambre
seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthodes
pH	7.0	@ 25 °C
point de fusion/congélation	-1 °C	
Point/intervalle d'ébullition	100 °C	
Point d'éclair	> 100 °C	
Taux d'évaporation	< 1	(éther = 1) Sans objet Aucune information disponible
inflammabilité (solide, gaz)		
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure		
d'inflammabilité		
Limite inférieure d'inflammabilité		
pression de vapeur		Aucune information disponible
Densité de vapeur	<1	(Air = 1.0)
Densité relative	1.03	@ 25 °C miscible
Hydrosolubilité		Aucune information disponible
Solubilité dans d'autres solvants		Aucune information disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau		Aucune information disponible
Température d'inflammation spontanée		Pas d'information disponible
température de décomposition		Aucune information disponible
Viscosité, cinématique	10 mPa·s	@ 20 °C
Viscosité, dynamique		Aucune information disponible
Propriétés explosives	Non-explosif	
Propriétés comburantes	Non oxydant	

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Aucune information disponible

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 matières incompatibles

Aucun(e) connu(e).

10.6 Produits dangereux résultant de la décomposition

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques: Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂), Oxydes d'azote (NO_x).

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Inhalation

Aucun effet connu d'après les informations fournies

Contact oculaire

Peut provoquer une irritation oculaire

Contact avec la peau

PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION CUTANÉE.

Ingestion

L'ingestion peut provoquer une irritation des voies gastro-intestinales

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

LD50 Oral:

> 30000 mg/kg (rat) Calculé

LD50 Dermal:

> 14000 mg/kg (lapin) Calculé

Nom chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Hydroxyde de potassium	365mg/kg (Rat)	-	-

Corrosion cutanée/irritation cutanée Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaisants.

lésions oculaires graves/irritation oculaire Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaisants

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaisants

mutagénicité Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaisants

Cancérogénicité Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaisants

Toxicité pour la reproduction Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaisants

STOT - exposition unique Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaisants

STOT - exposition répétée Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaisants

Sentinel X400

Danger par aspiration	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfais
Autres informations	Aucune information disponible.

Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

EC₅₀ (Daphnia magna): >7000 mg/l/48h (Estimated)

WGK Classification Non classé

12.2 Persistance et dégradabilité

Some of the components are biodegradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom chimique	Facteur de bioconcentration (BCF)	log Pow
Hydroxyde de potassium	-	0.65 0.83

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

Emballages contaminés Nettoyer le récipient avec de l'eau Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé comme dangereux pour le transport.

	ADR/RIN/ADN	ICAO/IATA	IMDG/IMO
14.1 Numéro ONU	-	-	-
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non classé	Non classé	Non classé
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune précaution particulière n'est exigée pour la manipulation de cette matière		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	-	-	-

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n ° 1907/2006 et n ° 830/2015

WGK Classification Non classé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation De Sûreté Chimique n'a pas été effectué

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Date d'émission 24.05.2017

Date de révision 08.07.2017

Remarque sur la révision Todas las secciones.

Sentinel X400

Avis de non-responsabilité

Les informations et les recommandations contenues dans le présent document sont basées sur des données considérées comme actualisées et correctes. Cependant, aucun engagement ou garantie d'aucune sorte, explicite ou implicite, n'est donné en ce qui concerne l'information et les recommandations contenues dans le présent document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons tout engagement pour tous les effets nuisibles qui pourraient être provoqués par l'utilisation, le traitement, l'achat, la revente, ou l'exposition (incorrects) de notre produit. Les clients et les utilisateurs de nos produits doivent se conformer à toutes les législations en matière de santé et de sécurité, aux règlementations et instructions générales. En particulier, ils sont dans l'obligation de procéder à une évaluation des risques concernant les lieux de travail et de prendre les mesures adéquates de gestion des risques, conformément aux législations nationales d'application des directives européennes 89/391 et 98/24.



Sentinel X400 Rapid-Dose 300ml

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 01/12/2015 Date de révision: 31/05/2017 Remplace la fiche: 26/01/2016 Version: 5.0

N° FDS: 12301-0012

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: Sentinel X400 Rapid-Dose 300ml
Vaporisateur	: Aérosol
Autres moyens d'identification	: Sentinel X400 Rapid-Dose 400ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange	: Anti-boue pour installations de chauffage central
-------------------------------------	---

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Sentinel Performance Solutions LTD
7650 Daresbury Park, Daresbury
Warrington, Cheshire, WA4 4BS
T +44 (0)1928 704 330 - F +44 (0)1928 562 070
info.uk@sentinelprotects.com

Représentant exclusif

Sentinel Performance Solutions Ltd
Cité Descartes - 16 rue Albert Einstein
77420 CHAMPS SUR MARNE - France
T +33 (0) 64 15 22 40 - F +33 (0) 64 15 22 57
info.france@sentinelprotects.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	: +44 (0)1928 704 320 (24 heures, 7 jours)
	Pour la France uniquement: ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59 (Appel24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aérosol, catégorie 3

H229

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP)

: Attention

Mentions de danger (CLP)

: H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur

Conseils de prudence (CLP)

: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage

P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges



Sentinel X400 Rapid-Dose 300ml

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
N° FDS: 12301-0012

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium	(N° CAS) 3811-73-2 (N° CE) 223-296-5	< 0,1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin.
- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Laver la peau avec beaucoup d'eau.
- Premiers soins après contact oculaire : Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
- Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements symptomatiques.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'explosion : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de phosphore.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Eloigner le personnel superflu. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit.
- Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.



Sentinel X400 Rapid-Dose 300ml

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
N° FDS: 12301-0012

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
- Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 - Mesures d'hygiène
 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage
- Conserver dans l'emballage d'origine. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains:

Gants de protection. EN 374. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. EN 166

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- | | |
|--|----------------------------|
| État physique | : Liquide |
| Apparence | : Aérosol. |
| Couleur | : ambré. |
| Odeur | : A peine perceptible. |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : 6,77 @ 25°C |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : < 1 |
| Point de fusion | : -15 °C |
| Point de congélation | : -15 °C |
| Point d'ébullition | : 100 °C |
| Point d'éclair | : > 100 °C |
| Température d'auto-inflammation | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Non inflammable |
| Pression de vapeur | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Aucune donnée disponible |



Sentinel X400 Rapid-Dose 300ml

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
N° FDS: 12301-0012

Densité relative	: 1,017
Solubilité	: Miscible avec l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Propriétés comburantes	: Non comburant.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de phosphore.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 6,2 @ 25°C
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: 6,2 @ 25°C
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

Sentinel X400 Rapid-Dose 300ml

Vaporisateur	Aérosol
--------------	---------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé



Sentinel X400 Rapid-Dose 300ml

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
N° FDS: 12301-0012

1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium (3811-73-2)	
CL50 poissons 2	0,0073 mg/l
CE50 Daphnie 1	0,15 mg/l
Seuil toxique algues 1	0,46 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium (3811-73-2)	
Persistance et dégradabilité	Facilement dégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
1950	1950	1950	1950	1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
AÉROSOLS	AEROSOLS	Aerosols, non-flammable	AÉROSOLS	AÉROSOLS
Description document de transport				
UN 1950 AÉROSOLS, 2.2, (E)	UN 1950 AEROSOLS, 2.2	UN 1950 Aerosols, non-flammable, 2.2	UN 1950 AÉROSOLS, 2.2	UN 1950 AÉROSOLS, 2.2
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
2.2	2.2	2.2	2.2	2.2
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: 5A
Quantités limitées (ADR)	: 1I
Quantités exceptées (ADR)	: E0
Dispositions spéciales d'emballage (ADR)	: PP87, RR6, L2
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP9
Catégorie de transport (ADR)	: 3



Sentinel X400 Rapid-Dose 300ml

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
N° FDS: 12301-0012

Code de restriction concernant les tunnels : E
(ADR)

- Transport maritime

Quantités limitées (IMDG) : SP277
Quantités exceptées (IMDG) : E0
Instructions d'emballage (IMDG) : P207, LP02
Arrimage et manutention (Code IMDG) : SW1, SW22
Tri (IMDG) : SG69
N° GSMU : 126

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo : E0
(IATA)
Quantités limitées avion passagers et cargo : Y203
(IATA)
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 30kgG
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 203
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 75kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 203
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 150kg
Dispositions spéciales (IATA) : A98, A145, A167, A802
Code ERG (IATA) : 2L

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : 5A
Quantités limitées (ADN) : 1 L
Quantités exceptées (ADN) : E0
Equipement exigé (ADN) : PP
Ventilation (ADN) : VE04
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : 5A
Quantités limitées (RID) : 1L
Quantités exceptées (RID) : E0
Instructions d'emballage (RID) : P207, LP02
Catégorie de transport (RID) : 3
Numéro d'identification du danger (RID) : 20

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée



Sentinel X400 Rapid-Dose 300ml

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
N° FDS: 12301-0012

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DNEL	Dose dérivée sans effet
EC50	Concentration médiane effective
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédictive(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Sources des données

: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aerosol 3	Aérosol, catégorie 3
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
H302	Nocif en cas d'ingestion
H311	Toxique par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit



Sentinel X800 Désembouant Rapide

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 2017-05-24 Date de révision: 2017-05-24

Version: 1.1

N° FDS: 12301-0003

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Sentinel X800 Désembouant Rapide
Code du produit : X800

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Agent de nettoyage

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Sentinel Performance Solutions LTD
7650 Daresbury Park, Daresbury
Warrington, Cheshire, WA4 4BS
T +44 (0)1928 704 330 - F +44 (0)1928 562 070
info.uk@sentinelprotects.com

Représentant exclusif

Sentinel Performance Solutions Ltd
Cité Descartes - 16 rue Albert Einstein
77420 CHAMPS SUR MARNE - France
T +33 (01) 64 15 22 40 - F +33 (01) 64 15 22 57
info.france@sentinelprotects.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +44 (0)1928 704 320 (24 heures, 7 jours)
Pour la France uniquement: ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59 (Appel24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Potassium methanesulphonate	(N° CAS) 2386-56-3 (N° CE) 219-202-7	3-5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin.



Sentinel X800 Désembouant Rapide

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
N° FDS: 12301-0003

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
Premiers soins après contact oculaire	: Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Premiers soins après ingestion	: NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements symptomatiques.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Protéger le conteneur en arrosant à l'eau. Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
--------------------------------	--

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre.
---	--

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
---	--

Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
------------------------------	--

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	: Ventiler la zone de déversement. Eloigner le personnel superflu.
----------------------	--

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
--------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	: Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
Autres informations	: Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conserver dans l'emballage d'origine. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.
Matières incompatibles	: Agent oxydant puissant. Acides. alcalis.
Matériaux d'emballage	: Polyéthylène.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent de nettoyage.



Sentinel X800 Désembouant Rapide

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
N° FDS: 12301-0003

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains:

Gants de protection. EN 374. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. EN 166

Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection à manches longues. Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: limpide. ambré. Jaune.
Odeur	: Douce.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 6,3 @ 25°C
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: -8 °C
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,06 @ 25°C
Solubilité	: Miscible avec l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Non comburant.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.



Sentinel X800 Désembouant Rapide

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
N° FDS: 12301-0003

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant puissant. Acides. alcalis.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 6,3 @ 25°C
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: 6,3 @ 25°C
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
--------------------	---

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.



Sentinel X800 Désembouant Rapide

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
N° FDS: 12301-0003

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non applicable

- Transport maritime

Non applicable

- Transport aérien

Non applicable

- Transport par voie fluviale

Non applicable

- Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DNEL	Dose dérivée sans effet
EC50	Concentration médiane effective
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien



Sentinel X800 Désembouant Rapide

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
N° FDS: 12301-0003

IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédictive(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Sources des données

: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: Sentinel X800 Rapid Dose 300 ml
Vaporisateur	: Aérosol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Utilisation de la substance/mélange	: Détergent
-------------------------------------	-------------

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

Sentinel Performance Solutions LTD
7650 Daresbury
Warrington, Cheshire, WA4 4BS - Grande Bretagne
T +44 (0)1928 704 330 - F +44 (0)1928 562 070
info.uk@sentinelprotects.com

Représentant exclusif

Sentinel Performance Solutions Ltd
Cité Descartes - 16 rue Albert Einstein
77420 CHAMPS SUR MARNE - France
T +33 (0) 64 15 22 40 - F +33 (0) 64 15 22 57
info.france@sentinelprotects.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	: +44 (0)1928 704 320 (24 heures, 7 jours) Pour la France uniquement: ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59 (Appel24h)
------------------	---

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Aérosol, catégorie 3	H229
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3	H335
Texte intégral des mentions H : voir section 16	

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Peut irriter les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS07

Mention d'avertissement (CLP)	: Attention
Composants dangereux	: Potassium methanesulphonate
Mentions de danger (CLP)	: H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H315 - Provoque une irritation cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H335 - Peut irriter les voies respiratoires
Conseils de prudence (CLP)	: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection, des vêtements de protection. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau



Sentinel X800 Rapid Dose 300 ml

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
N° FDS: 12301-0023

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Potassium methanesulphonate	(N° CAS) 2386-56-3 (N° CE) 219-202-7	10 - 20	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets après inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau : Irritation.
Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements symptomatiques.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Non inflammable.
Danger d'explosion : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre.

5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.



Sentinel X800 Rapid Dose 300 ml

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
N° FDS: 12301-0023

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence

: Ventiler la zone de déversement. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

: Ramasser mécaniquement le produit.

Autres informations

: Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène

: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

: Liquide

Apparence

: Aérosol.

Couleur

: limpide. ambré. Jaune.



Sentinel X800 Rapid Dose 300 ml

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
N° FDS: 12301-0023

Odeur	: Douce.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 6 @ 25°C
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Miscible avec l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Propriétés comburantes	: Non comburant.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. pH: 6 @ 25°C
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: 6 @ 25°C
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Peut irriter les voies respiratoires.
(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé
(exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

Sentinel X800 Rapid Dose 300 ml

Vaporisateur	Aérosol
--------------	---------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Toxicité aquatique aiguë : Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
1950	1950	1950	1950	1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
AÉROSOLS	AEROSOLS	AEROSOLS, NON-FLAMMABLE	AÉROSOLS	AÉROSOLS
Description document de transport				
UN 1950 AÉROSOLS, 2.2, (E)	UN 1950 AEROSOLS, 2.2	UN 1950 AEROSOLS, NON-FLAMMABLE, 2.2	UN 1950 AÉROSOLS, 2.2	UN 1950 AÉROSOLS, 2.2
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
2.2	2.2	2.2	2.2	2.2
				
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				



Sentinel X800 Rapid Dose 300 ml

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
N° FDS: 12301-0023

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	:	5A
Dispositions spéciales (ADR)	:	190, 327, 344, 625
Quantités limitées (ADR)	:	1L
Quantités exceptées (ADR)	:	E0
Instructions d'emballage (ADR)	:	P207
Dispositions spéciales d'emballage (ADR)	:	PP87, RR6, L2
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	:	MP9
Catégorie de transport (ADR)	:	3
Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	:	E

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	:	63, 190, 277, 327, 344, 381, 959
Instructions d'emballage (IMDG)	:	P207, LP200
N° FS (Feu)	:	F-D
N° FS (Déversement)	:	S-U
Arrimage et manutention (Code IMDG)	:	SW1, SW22
Tri (IMDG)	:	SG69

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	:	E0
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	:	Y203
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	:	30kgG
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	:	203
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	:	75kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	:	203
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	:	150kg
Dispositions spéciales (IATA)	:	A98, A145, A167, A802
Code ERG (IATA)	:	2L

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	:	5A
Dispositions spéciales (ADN)	:	190, 327, 344, 625
Quantités limitées (ADN)	:	1 L
Quantités exceptées (ADN)	:	E0
Équipement exigé (ADN)	:	PP
Ventilation (ADN)	:	VE04
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	:	0

- Transport ferroviaire

Dispositions spéciales (RID)	:	190, 327, 344, 625
Quantités limitées (RID)	:	1L
Quantités exceptées (RID)	:	E0
Instructions d'emballage (RID)	:	P207, LP200
Catégorie de transport (RID)	:	3
Numéro d'identification du danger (RID)	:	20

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable



Sentinel X800 Rapid Dose 300 ml

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
N° FDS: 12301-0023

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Aerosol 3	Aérosol, catégorie 3
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

CALEX 2000

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 14/02/2017

Date d'émission: 14/02/2017

Version 7.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : CALEX 2000

|| Mélange

|| Acide phosphorique

Numéro CAS : 7664-38-2

Numéro CE : 231-633-2

Numéro REACH : 01-2119485924-24-xxxx.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Détartrant circuit

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'information complémentaire disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PROGALVA Energies

25 Route de Saulx les Chartreux

91165 Champlan Cedex

Tel. 01.69.34.46.50 – Fax 01.69.09.02.77 ; info@progalva.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ORFILA N°01 45 42 59 59

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
FRANCE	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Met Corr 1 H290

Skin Corr.1 H314

Eye Dam. 1 H318

Texte complet des phrases H: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'information complémentaire disponible.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : DANGER

Mentions de danger (CLP) : H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence (CLP) : P260 - Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331- EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

CALEX 2000

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 14/02/2017

Date d'émission: 14/02/2017

Version 7.0

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée

Identificateur : Contient de l'acide acide phosphorique (CAS : 79-14-1)

2.3. Autres dangers

Effets sur l'environnement :

Danger pour l'environnement en rejets importants. Effet d'eutrophisation après neutralisation de l'acide phosphorique par les carbonates de calcium et magnésium.

Dangers physico-chimiques :

Réagit violemment avec les bases. Avec les métaux, dégagement d'hydrogène inflammable dans l'air. Emission de gaz toxiques lors de la décomposition thermique des produits. Le contact avec de l'eau de Javel (hypochlorites) dégage un gaz toxique (le chlore).

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acide phosphorique*	N° CAS : 7664-38-2 N° CE : 231-633-2 N° enregistrement : 01-2119485924-24-xxxx	10 - 15	Met Corr. 1, H290 Skin Corr. 1B, H314
Acide sulfamique	CAS : 5329-14-6 N° CE : 226-218-8 N° enregistrement : 01-2119488633-28-xxxx	10 - 15	Skin Irrit. 2 H315 Eye Irrit. 2 H319
Acide glycolique	N° CAS : 79-14-1 N° CE : 201-180-5 N° enregistrement : 01-2119485579-17-xxxx	2 - 5	Skin Corr. 1B, H314 Acute Tox. 4, H332

* substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelles.

Textes des phrases H : voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. Non concerné en utilisation normale.
- Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si une irritation persiste ou en cas de lésions.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un spécialiste.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin et lui montrer l'étiquette et la fiche de données de sécurité.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Mélange acide (pH<2), corrosif : provoque des brûlures de la peau.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Mélange acide (pH<2) : provoque des lésions oculaires graves
- Symptômes/lésions après ingestion : Mélange acide (pH<2) : effet corrosif pour les muqueuses digestives.
- Symptômes/lésions après inhalation : Mélange acide (pH<2) : effet corrosif pour les voies aériennes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information complémentaire disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Produit ininflammable.
- Danger d'explosion : Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

- Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Éviter de respirer les fumées, vapeurs. Se procurer les instructions avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

- Mesures destinées à prévenir les incendies : Dégage de l'hydrogène en présence de métaux. Risque d'explosion.

- Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

CALEX 2000

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 14/02/2017

Date d'émission: 14/02/2017

Version 7.0

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Se conformer aux réglementations en vigueur.
Conditions de stockage	: Maintenir le récipient fermé de manière étanche, à des températures supérieures à 0°C et inférieures à 40°C, à l'écart des bases fortes. Conserver sur une rétention résistant aux acides. Stockage des déchets acides dans des emballages en polyéthylène. Matériaux non adaptés : les métaux (corrosif pour les métaux).
Produits incompatibles	: Bases fortes.
Autres risques	Dangers de projection de produit sur la peau durant le détartrage. Dégagement de gaz carbonique.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information complémentaire disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Substance	VME (8h)	VLE (court terme)	Base légale
Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)	0.2 ppm - 1 mg/m3	0.5 ppm – 2 mg/m3	Indicative (INRS)

Doses dérivées sans effet (DNEL)

Composant : Acide phosphorique (CAS : 7664-38-2) (Données Fournisseur)	: Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 2,92 mg/m3 Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 0,73 mg/m3
Composant : Acide glycolique (CAS 79-14-1) (Données Fournisseur)	: Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 57.69 mg/kg p.c. /jour Travailleurs, Effets systémiques, aigüs, Inhalation : 9.2 mg/m3 Travailleurs, Effets locaux, aigüs, Inhalation : 9.2 mg/m3 Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 10.56 mg/m3 Travailleurs, Effets locaux à long terme, Inhalation : 1.53 mg/m3 Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 28.85 mg/kg p.c. /jour Consommateurs, Effets systémiques, aigüs, Inhalation : 2.3 mg/m3 Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 2.3 mg/m3. Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion : 2.6 mg/kg p.c. /jour
Composant : Acide sulfamique (CAS 5329-14-6) (Données Fournisseur)	: Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 10 mg/kg p.c. /jour Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 5 mg/kg p.c. /jour

Concentrations prédictes sans effet (PNEC)

Composant : Acide glycolique (CAS 79-14-1) (Données Fournisseur)	: Eau douce : 0,0312 mg/l Eau de mer : 0,0031 mg/l Libérations intermittentes : 0,312 mg/l Sédiments (eau douce) : 0.115 mg/kg poids sec (p.s.) Sédiment (eau de mer) : 0.0115 mg/kg poids sec (p.s.) Sol : 0.007 mg/kg poids sec (p.s.) Traitement eaux usées : 7 mg/l. Chaîne alimentaire (oral) : 16.66 mg/kg
Composant : Acide sulfamique (CAS 5329-14-6) (Données Fournisseur)	: Eau douce : 0,048 mg/l Eau de mer : 0,0 48 mg/l Sédiments (eau douce) : 0.173 mg/kg poids sec (p.s.) Sol : 0.00638 mg/kg poids sec (p.s.) Traitement eaux usées : 2mg/l.

CALEX 2000

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 14/02/2017

Date d'émission: 14/02/2017

Version 7.0

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection collective	: Douche et lave œil au poste de travail.
Equipement de protection individuelle	: Eviter toute exposition inutile.
Protection des mains	: Porter des gants de protection nitrile, conforme EN 374.
Protection oculaire	: Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité conforme EN 166.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié, résistant aux acides.
Protection des voies respiratoires	: Non nécessaire en utilisation normale.
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les parties du corps pouvant avoir été au contact du produit, ainsi que les mains.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Empêcher toute fuite du produit en égout ou milieu naturel. Nettoyer soigneusement toutes traces de produit ou déchets qui seront traités selon les indications de la section (13).

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Jaune clair
Odeur	: Inodore
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: < 2
Point de fusion / point de congélation	: Vers 0°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: 100°C
Point d'éclair	: Non concerné
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ne s'enflamme pas.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité	: Ne s'enflamme pas.
Limites d'explosivité	: N'est pas explosif.
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité vapeur (air=1)	: >air
Masse volumique à 20 °C	: 1,10 – 1.20 Kg/litre
Densité vapeur/air	: >air
Solubilité	: Totale dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, à 20°C	: Faible
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Non comburant.

9.2. Autres informations

Pas d'information complémentaire disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réaction violente avec les bases fortes.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction violente avec les bases fortes. La réaction avec l'eau de Javel dégage un gaz toxique (Chlore).

10.4. Conditions à éviter

Températures inférieures à 5°C et supérieures à 40°C.

10.5. Matières incompatibles

Bases fortes, eau de Javel (ou autre hypochlorite) dégagent un gaz toxique (chlore), les métaux (dégagement d'hydrogène).

Action sur les métaux : réaction de phosphatation des métaux ferreux, corrosion des autres métaux (surtout le zinc).

10.6. Produits de décomposition dangereux

L'attaque des métaux produit de l'hydrogène qui peut former avec l'oxygène de l'air des mélanges inflammables ou explosifs.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

- Estimation Toxicologie Aiguë (ETA) du mélange (méthode de calcul)
- ETA (oral) = 11600 mg/kg
 - : ETA (cutanée) > 10 700 mg/kg
 - ETA (inhalation) = 130 mg/l.
- Au vu des résultats, le mélange ne présente pas de toxicité aiguë.
- Le mélange contient 21% de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue.
- Composant : Acide phosphorique (CAS : 7664-38-2) (Données Fournisseur)
- : DL50 oral (rat) = 2600 mg/kg
 - DL50 dermal (lapin) = 2740 mg/kg
 - CL50 inh (rat, 4h) = pas de donnée.
- Composant : Acide glycolique (CAS 79-14-1) (Données Fournisseur)
- : DL50 oral (rat) = 2040 mg/kg (Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 81-1)
 - DL50 dermal = pas de donnée
 - CL50 inh (rat/4h) = 3,6 mg/l. (Méthode: OCDE ligne directrice 403)
- Composant : Acide sulfamique (CAS 5329-14-6) (Données Fournisseur)
- : DL50 oral (rat) = 3160 mg/kg
 - DL50 dermal (rat) > 2000 mg/kg
 - CL50 inh = pas de donnée
- Corrosion cutanée/irritation cutanée
- Composant : Acide phosphorique (CAS : 7664-38-2) (Données Fournisseur)
- : Effets corrosifs (lapin) (OCDE Ligne directrice 404).
- Composant : Acide glycolique (CAS 79-14-1) (Données Fournisseur)
- : Provoque des brûlures.
 - Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition (Méthode: OCDE ligne directrice 404 – Lapin).
- Composant : Acide sulfamique (CAS 5329-14-6) (Données Fournisseur)
- : Irritant pour la peau. (lapin) (OCDE Ligne directrice 404).
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire
- Composant : Acide phosphorique (CAS : 7664-38-2) (Données Fournisseur)
- : Effets corrosifs (lapin).
- Composant : Acide glycolique (CAS 79-14-1) (Données Fournisseur)
- : Risque de lésions oculaires graves.
 - Résultat: Corrosif (Méthode: OCDE ligne directrice 405 – Lapin)
- Composant : Acide sulfamique (CAS 5329-14-6) (Données Fournisseur)
- : Irritation sévère des yeux (lapin) (OCDE Ligne directrice 405) (état poudre).
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée
- Mutagénicité sur les cellules germinales
- Cancérogénicité
- Toxicité pour la reproduction
- : Non classé.
 - Ne contient pas de composé classé sensibilisant.
- : Non classé
 - Ne contient pas de composé classé mutagène.
- : Non classé
 - Ne contient pas de composé classé cancérogène.
- : Non classé
 - Ne contient pas de composé classé toxique pour la reproduction.

<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)</u>	: Non classé Ne contient pas de composé classé toxique spécifique pour un organe cible (STOT), exposition unique.
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)</u>	: Non classé Ne contient pas de composé classé toxique spécifique pour un organe cible (STOT), exposition répétée.
<u>Danger par aspiration</u>	: Non classé Ne contient pas de composé présentant des dangers par aspiration.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë

Composant : Acide phosphorique (CAS : 7664-38-2) (Données Fournisseur)

- : Pas de donnée disponible sur le mélange.
Ne contient pas de composé présentant une toxicité aiguë pour l'environnement aquatique.
- : Poisson : CL50 (*Oryzias latipes*; 96 h) = 138 mg/l
Invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna*, 48 h) >100 mg/l
Algues : CE50 (*Desmodesmus subspicatus*) >100 mg/l
Bactérie : IC50 (boues activées, ? h) = 240 mg/l

Composant : Acide glycolique (CAS 79-14-1) (Données Fournisseur)

- : Poisson : CL50 (*Leuciscus idus* ; 96 h) > 46 mg/l ;
Invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna*, 48 h) =34,2mg/l
Algues : CE50 (*Pseudokirchneriella subcapitata*,72h) = 26,9 mg/l
Bactérie : CE50 (boues activées, ? h) : pas de donnée.

Composant : Acide sulfamique (CAS 5329-14-6) (Données Fournisseur)

- : Poisson : CL50 (*Pimephales promelas* ; 96 h) = 70,3 mg/l
Invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna*, 48 h) = 71,6 mg/l
Algues : CE50 (algue , 72h)=48 mg/l ;
CE50 (bactérie) : pas de donnée

Toxicité chronique à long terme

- : Pas de donnée disponible sur le mélange.
Ne contient pas de composé présentant une toxicité chronique pour l'environnement aquatique.

12.2. Persistance et dégradabilité

Evolue vers les phosphates de calcium et magnésium.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'est pas potentiellement bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est soluble dans l'eau, donc très mobile.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance qui serait considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Effet toxique par modification du pH, même à dose très diluée. Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Effet d'eutrophisation après neutralisation de l'acide phosphorique par les carbonates.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets

- : Conserver les déchets dans des récipients adaptés, fermés et identifiés. Evacuer dans un centre agréé.

Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

Indications complémentaires

- : Manipuler les conteneurs vides avec précaution.

Ecologie - déchets

- : Éviter le rejet dans l'environnement.

CALEX 2000

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 14/02/2017

Date d'émission: 14/02/2017

Version 7.0

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

N° ONU : 3264
N° ONU (IATA) : 3264
N° ONU (IMDG) : 3264

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
Description document de transport : UN 3264, LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF ACIDE, N.S.A., (acide phosphorique), 8, III, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID : 8
Étiquettes : 8; Code de classification : C1; Numéro d'identification du danger : 80 ;
Code de restriction en tunnels : (E) ; Catégorie Transport : 3 ;
Quantités limitées : 5 L ; Quantités exceptées : E1.
Classe IMDG : 8
Quantités limitées : 5 L ; Quantités exceptées : E1.
Classe/division IATA : 8
Quantités exceptées : E1 ; Indicatif de consigne d'intervention d'urgence (IDC) : 8L
QL : Quantité limitées :
Avion Passagers et Cargo :
Quantité maxi nette/ colis 1L ; Instructions emballage : Y818
Quantité maxi nette / colis : 5Lg ; Instructions emballage : 818
Avion-Cargo seulement :
Quantité maxi nette / colis : 60L ; Instructions emballage : 820
Etiquettes de danger (ONU) : 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'information supplémentaire disponible.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas d'information complémentaire disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Ne contient pas de substance candidate REACH.

Tableau des maladies professionnelles, : N° 21 Chaudière, décapage détartrage
Code de la Sécurité Sociale

Nomenclature des installations classées : non concerné (selon directive n°2012/18/UE du 4 juillet 2012, dite « SEVESO 3 ») pour la protection de l'environnement.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'information complémentaire disponible.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Met Corr 1	Corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Corr.1 / 1B	Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 1 / 1B
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Irr. 2	Lésions oculaires graves/Irritation oculaire, Catégorie 2
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation

Abréviations et acronymes :

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS : Chemical Abstract Service

CE 50 : Concentration efficace ; CL 50 : Concentration létale

CLP : Classification, Labelling and Packging (Règlement (CE) N° 1272/2008)

DL : Dose létale

DNEL : Niveau sans effet dérivé

ETA : Estimation Toxicologie Aiguë

ECHA : European Chemical Agency (Agence européenne des produits chimiques).

IATA : Association internationale du transport aérien

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

IMDG : transport des marchandises dangereuses par voie maritime (International Maritime Dangerous Goods)

NOEC : Concentration la plus élevée à laquelle aucun effet sur l'organisme vivant n'a été observé

PBT : Persistant, bioaccumulable et毒ique

PNEC : Concentration(s) prédictive(s) sans effet

REACH : règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques

RID : transport international ferroviaire des marchandises dangereuses sur le continent européen.

SGH : Système Global Harmonisé

STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Exposition unique / Exposition répétée)

VME : Valeur d'exposition moyenne pondérée

VLE : Limite d'exposition à court terme

vPvB : très persistant et très bioaccumulable.

Cette version a été entièrement revue. Les modifications seront identifiées à partir de la prochaine mise à jour par :

|| Indique la section remise à jour.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

Produit :

FCT SP 15

Code : C01349

Version : 3.2

Révision : le 12-Décembre-2018

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit****Nom commercial ou désignation du mélange** FCT SP 15**Numéro d'enregistrement** -**Synonymes** Aucun(e)(s).**Code de produit** C01349**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées** Lubrifiant**Utilisations déconseillées** Non disponible.**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fournisseur****Nom de la société** CONDAT**Adresse** 104 Avenue Frédéric Mistral - B.P. 16

CHASSE SUR RHONE

FR

Division Département Affaires Réglementaires Produits**Téléphone** Tel.: 33 (0)4 78.07.38.38

Télécopie : 33 (0)4 78.07.38.00

adresse électronique arp@condat.fr**Personne à contacter** Département Affaires Réglementaires Produits**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Téléphone en cas d'urgence :

24H/24H [China] : 86 4001 2001 74

24H/24H [Australia] : + 61 1 800 686 951

24H/24H [Asia-Pacific] : 1-760-476-3960

24H/24H [Europe] : 1-760-476-3961

24H/24H 1-866-519-4752

[USA-Canada-Mexico] :

24H/24H [Americas] : 1-760-476-3962

24H/24H [Middle East&Africa] 1-760-476-3959

:

Numéro de téléphone 333637

d'urgence (code d'accès) :

Général pour l'UE 112 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)**Centre antipoison national** Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0) 1 45 42 59 59 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Les dangers physiques, pour la santé et pour l'environnement du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Ce mélange n'est pas classé dangereux selon les critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

2.2. Éléments d'étiquetage

Produit :

FCT SP 15

Code : C01349

Version : 3.2

Révision : le 12-Décembre-2018

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Pictogrammes de danger	Aucun(e)(s).
Mention d'avertissement	Aucun(e)(s).
Mentions de danger	Le mélange ne répond pas aux critères de classification.
Conseils de prudence	
Prévention	Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.
Intervention	Se laver les mains après l'usage.
Stockage	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
Élimination	Non disponible.
Informations supplémentaires de l'étiquette	Aucun(e)(s).
2.3. Autres dangers	Non affecté.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Informations générales**

Nom chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	3 - < 5	64742-65-0 265-169-7	01-2119471299-27-XXXX	649-474-00-6	
Classification :	Asp. Tox. 1;H304				L

Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

CLP : Règlement n° 1272/2008. "-" = Non disponible ou cette substance ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

M : facteur M

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

#: Des limites communautaires d'exposition sur le lieu de travail ont été assignées à cette substance.

Remarques sur la composition Les limites d'exposition professionnelle pour les composants sont indiquées en rubrique 8.

- Contient : Huile minérale

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté en section 16. Extrait DMSO < 3% selon la méthode IP 346.

SECTION 4: Premiers secours

Informations générales Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec les yeux Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion Rincer soigneusement la bouche. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Le contact fréquent ou prolongé peut entraîner un dégraissage et un dessèchement de la peau, entraînant gêne et dermatite.

Produit :

FCT SP 15

Code : C01349

Version : 3.2

Révision : le 12-Décembre-2018

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Appliquer un traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**Risques généraux d'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés****Moyens d'extinction inappropriés****5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange****5.3. Conseils aux pompiers****Équipements de protection particuliers des pompiers****Procédures spéciales de lutte contre l'incendie****Méthodes particulières d'intervention**

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Mousse. Agents chimiques secs. Dioxyde de carbone (CO2). Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.

Voir également section 10.

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les emballages exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Tenir à l'écart le personnel superflu. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Pour les secouristes

Tenir à l'écart le personnel superflu. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la rubrique 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ce produit est miscible dans l'eau.

Déversements importants : Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Couvrir d'une bâche de plastique pour éviter la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient.

Déversements mineurs : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

6.4. Référence à d'autres sections

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Éviter toute exposition prolongée. Se laver les mains après l'usage. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Prévoir une ventilation suffisante afin de ne pas dépasser les limites d'exposition admissibles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver dans l'emballage d'origine fermé dans un endroit sec. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la présente FDS).

Produit :

FCT SP 15

Code : C01349

Version : 3.2

Révision : le 12-Décembre-2018

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Non disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Valeurs limites d'exposition

La Belgique. Valeurs limites d'exposition

Composants supplémentaires

Brouillard d'huile, Minéral(e)

Type

Valeur

Forme

10 mg/m³

Brouillard.

VME

5 mg/m³

Brouillard.

Valeurs limites biologiques Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées Suivre les procédures standard de surveillance.

Dose dérivée sans effet (DNEL) Non disponible.

Concentrations prédictes sans effet (PNEC) Non disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales

Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux.

Protection de la peau

- Protection des mains

Utiliser des gants de protection en : Nitrile. Polychlorure de vinyle (PVC). Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats.

- Divers

Le port de vêtements de travail normaux (chemise à manches longues et pantalons longs) est recommandé.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Risques thermiques

Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains après l'usage. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

La personne en charge de la gestion environnementale doit être informée en cas de rejet majeur de produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique

Liquide.

Forme

Liquide.

Produit :

FCT SP 15

Code : C01349

Version : 3.2

Révision : le 12-Décembre-2018

Couleur	Brun
Odeur	Non disponible.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non applicable.
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non disponible.
Point d'éclair	> 190,0 °C (> 374,0 °F)
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
limite inférieure d'inflammabilité (%)	Non disponible.
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Non disponible.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	0,88
Température pour densité relative	15 °C (59 °F)
Solubilité(s)	
Solubilité (dans l'eau)	émulsionnable
Solubilité (autre)	Non disponible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	125 - 150 mm ² /s
Température pour la viscosité	40 °C (104 °F)
Propriétés explosives	Non disponible.
Propriétés comburantes	Non comburant.
9.2. Autres informations	
Point d'écoulement	-27 °C (-16,6 °F)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
10.2. Stabilité chimique	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.4. Conditions à éviter	Eviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des substances incompatibles.
10.5. Matières incompatibles	Agents oxydants forts.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Composés azotés. Oxydes de carbone. Composés de soufre.

Produit :

FCT SP 15

Code : C01349

Version : 3.2

Révision : le 12-Décembre-2018

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Les températures élevées ou l'action mécanique peuvent produire des vapeurs, des brouillards ou des émanations susceptibles d'être irritants pour les yeux, le nez, la gorge et les poumons. L'ingestion de grandes quantités peut entraîner des perturbations gastro-intestinales dont des irritations, la nausée et la diarrhée.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Le contact fréquent ou prolongé peut dégraisser et dessécher la peau, entraînant gêne et dermatite.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non classé.
Sensibilisation respiratoire	Non classé.
Sensibilisation cutanée	Non classé.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé.
Cancérogénicité	Non classé.
Toxicité pour la reproduction	Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Non classé.
Danger par aspiration	Non classé.
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Aucune information disponible.
Autres informations	Non disponible.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Non classé comme présentant un risque pour l'environnement.
12.2. Persistance et dégradabilité	Non disponible.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	
12.4. Mobilité dans le sol	Aucune information disponible.
Mobilité en général	Ce produit est miscible dans l'eau.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Non disponible.
12.6. Autres effets néfastes	Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit :

FCT SP 15

Code : C01349

Version : 3.2

Révision : le 12-Décembre-2018

Déchets résiduaires

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination).

Emballage contaminé

Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Codes des déchets UE

Produit non utilisé : 16 03 06 Le code de déchet devrait être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

Méthodes d'élimination/ information

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés auprès d'un site agréé d'élimination des déchets. Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

Précautions particulières

Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

SECTION 14: Informations relatives au transport**ADR**

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IATA

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IMDG

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

14.7. Transport en vrac Sans objet.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations de l'UE****Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications**

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Produit :

FCT SP 15

Code : C01349

Version : 3.2

Révision : le 12-Décembre-2018

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations**Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements**

N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation**Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications**

N'est pas listé.

Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Other EU regulations**Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

N'est pas listé.

Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, avec ses modifications

N'est pas listé.

Directive 94/33/CE concernant la protection des jeunes au travail, avec ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

Réglementations nationales

Se conformer à la réglementation nationale concernant l'emploi des agents chimiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

SECTION 16: Autres informations**Liste des abréviations**

Non disponible.

Références

Non disponible.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Informations de révision

Identification du produit et de l'entreprise : Identification du produit et de l'entreprise
SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise: Utilisation du produit

Informations de formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. Par ailleurs, les prescriptions réglementaires mentionnées ne doivent pas être considérées comme exhaustives. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité et régissant la détention et l'utilisation du produit. Il prendra sous sa seule responsabilité la mise en place des précautions liées au stockage et à l'utilisation qu'il fait du produit. Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.

PAT 300

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision : 13/04/2018

Date d'émission : 13/04/2018

Version 4.0

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **PAT 300**

||Mélange

Hydroxyde de potassium

Numéro CAS : 1310-58-3

Numéro CE : 215-181-3

Numéro REACH : 01-2119487136-33-xxxx.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Dégoudronnant des chaudières fioul.

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'information complémentaire disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PROGALVA Energies

25 Route de Saulx les Chartreux

91165 Champlan Cedex

||Tel. 01.69.34.46.50 – Fax 01.69.09.02.77; info@progalva.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ORFILA N°01 45 42 59 59

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
FRANCE	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

II2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Met Corr 1 H290

Skin Corr.1A H314

Eye Dam. 1 H318

Texte complet des phrases H : voir RUBRIQUE16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'information complémentaire disponible.

II2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : DANGER

Mentions de danger (CLP) : H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence (CLP) : P260 - Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 - Se laver les mains et la peau contaminée soigneusement après manipulation.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331 - En cas d'ingestion : rincer la bouche. Ne pas faire vomir.
P303+P361+P353 - En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P305+P351+P338 - En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si

elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Identificateur : Contient de l'Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3).

II2.3. Autres dangers

Effets sur l'environnement :

Néfaste pour l'environnement en rejets importants notamment par abaissement du pH.

Dangers physico-chimiques :

Réactions aux métaux non précieux (aluminium, zinc) par dégagement d'hydrogène, qui peut former avec l'oxygène de l'air, des mélanges inflammables ou explosifs. Réagit exothermiquement avec les acides.

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable.

II3.2. Mélange

Composants du mélange : Eau, hydroxyde de potassium, agents de surface non ionique.

Composant présentant danger santé / environnement :

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydroxyde de potassium*	CAS : 1310-58-3 N° CE : 215-181-3 N° enregistrement : 01-2119487136-33-xxxx	5 - 20	Met. Corr. 1, H290 Acute Tox 4, H302 Skin Corr. 1A, H314
Éthasulfate de sodium	CAS : 126-92-1 N° CE : 204-812-8 N° enregistrement : 01-2119971586-23-xxxx	1.0 - 5.0	Skin Irrit. 2, H315 Eye dam. 1, H318

* Substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelles.

Textes des phrases H : voir RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation

: Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

IIPremiers soins après contact avec la peau

: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin. Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion

: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

II4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après contact avec la peau

: Corrosif, provoque de graves brûlures. La peau devient savonneuse au toucher. Irritation intense, rougeur, gonflement de la peau. Ulcérations profondes, difficiles à guérir.

Symptômes/lésions après contact oculaire

: Effet pour les yeux. Le contact avec les yeux peut provoquer des lésions graves ($\text{pH} > 13$).

Symptômes/lésions après ingestion

: Effet corrosif pour les muqueuses digestives. Brûlures de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'œsophage et de l'estomac.

Symptômes/lésions après inhalation

: Effet corrosif pour les voies aériennes si inhalation d'aérosols.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information complémentaire disponible.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Produit ininflammable.

Danger d'explosion : Pas d'information complémentaire disponible.

|||Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Production de poussière corrosive d'hydroxyde de potassium sec. Réactions aux métaux non précieux (aluminium, zinc) par dégagement d'hydrogène. Risque d'explosion.

Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes de soufre.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres RUBRIQUES

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

Voir Rubrique 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

|||Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Éviter de respirer les vapeurs. Prévenir du contact avec la peau et les yeux. Se procurer les instructions avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Mesures destinées à prévenir les incendies :

: Dégage de l'hydrogène en présence de métaux amphotères : aluminium, zinc. Risque d'explosion.

Mesures d'hygiène

: Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.

PAT 300

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision : 13/04/2018

Date d'émission : 13/04/2018

Version 4.0

Conditions de stockage	: Maintenir le récipient fermé de manière étanche, à des températures supérieures à 0°C et inférieures à 40°C, à l'écart des acides forts, de l'aluminium, avec un sol résistant aux bases. Bac de rétention ou palette à rétention.
Produits incompatibles	: Acides forts, aluminium, agents oxydants.
Autres risques	: Pas d'information complémentaire disponible.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information complémentaire disponible.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Substance	VME (8h)	VLE (court terme)	Base légale
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)	-	2 mg/m3	Indicative (INRS)

||Doses dérivées sans effet (DNEL)

Composant : Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)(Données Fournisseur)	: Travailleurs, Effets locaux à long terme, Inhalation : 1.0 mg/m3 Consommateurs, Effets locaux à long terme, Inhalation : 1.0 mg/m3
Composant : Éthasulfate de sodium (CAS 126-92-1) (Données Fournisseur)	: Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 285 mg/m3 Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 4060 mg/kg/jour Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 85 mg/m3 Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 2440 mg/kg/jour Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion : 24 mg/kg/jour.

||Concentrations prédites sans effet (PNEC)

Composant : Éthasulfate de sodium (CAS 126-92-1) (Données Fournisseur)	: Eau douce : 0,1357 mg/l Eau de mer : 0,01357 mg/l Libérations intermittentes : 4.83mg/l Sédiments (eau douce) : 1.5 mg/kg poids sec (p.s.) Sédiment (eau de mer) : 0.22 mg/kg poids sec (p.s.) Sol : 0.013 mg/kg poids sec (p.s.) Traitement eaux usées : 1.35mg/l.
--	---

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle	: Eviter toute exposition inutile.
Protection des mains	: Porter des gants de protection, conformes EN 374. Matériel : Caoutchouc fluoré Temps de pénétration : >= 8 h ; Épaisseur du gant : 0,4 mm.
	Matériel : Caoutchouc butyle Temps de pénétration : >= 8 h ; Épaisseur du gant : 0,5 mm.
	Matériel : Caoutchouc nitrile Temps de pénétration : >= 8 h ; Épaisseur du gant : 0,35 mm.
Protection oculaire	: Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité conforme EN 166.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié, résistant aux bases.
Protection des voies respiratoires	: Port d'un masque type FFP3 à usage unique en cas de pulvérisation du produit.
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les parties du corps pouvant avoir été au contact du produit, ainsi que les mains.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Empêcher toute fuite du produit en égout ou milieu naturel. Nettoyer soigneusement toutes traces de produit ou déchets qui seront traités selon les indications de la RUBRIQUE (13).

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

||9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore

Odeur	: Aucune spécifique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: >13
Point de fusion / point de congélation	: Vers 0°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Vers 100°C
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité	: Non applicable
Limites d'explosivité	: Non applicable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité vapeur (air=1)	: >air
Masse volumique à 20 °C	: 1,10 Kg/litre
Densité vapeur/air	: >air
Solubilité	: Totale dans l'eau, peu soluble dans les solvants organiques
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, à 20°C	: Faible
Propriétés explosives	: Non applicable
Propriétés comburantes	: Non applicable

9.2. Autres informations

Pas d'information complémentaire disponible.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux métaux non précieux (aluminium, zinc) par dégagement d'hydrogène. Réagit exothermiquement avec les acides.

10.4. Conditions à éviter

Températures inférieures à 0°C et supérieures à 40°C.

10.5. Matières incompatibles

Acides fort, agents oxydants.

Corrosion des métaux amphotères : aluminium, zinc (déagement d'hydrogène).

10.6. Produits de décomposition dangereux

L'attaque des métaux amphotères produit de l'hydrogène, qui peut former avec l'oxygène de l'air, des mélanges inflammables ou explosifs.

Produits de décomposition dangereux : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes de soufre.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Estimation Toxicologie Aiguë (ETA) du mélange (méthode de calcul)

ETA (oral) > 4 200 mg/kg
: ETA (cutanée) > 80 000 mg/kg
ETA (inhalation) > 185 mg/l.

Au vu des résultats, le mélange ne présente pas de toxicité aiguë.

PAT 300

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision : 13/04/2018

Date d'émission : 13/04/2018

Version 4.0

Composant : Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3) (Données ECHA)	: DL50 oral (rat) = 333 mg/kg (OCDE Ligne Directrice 425) DL50 dermal = pas de donnée CL50 inh = pas de donnée.
Composant : Éthasulfate de sodium (CAS 126-92-1) (Données Fournisseur)	: DL50 oral (rat) = 2840 mg/kg DL50 dermal (lapin) > 2000 mg/kg CL50 inh > 5 mg/l (Poussières et brouillards).
<u>Corrosion cutanée/irritation cutanée</u>	: Mélange corrosif (pH ≥ 11.5) : Provoque des brûlures de la peau.
Composant : Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)(Données Fournisseur)	: Très corrosif (lapin).
Composant : Éthasulfate de sodium (CAS 126-92-1) (Données Fournisseur)	: Irritant pour la peau (lapin, OCDE404).
<u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u>	: Mélange corrosif (règle d'additivité) : Provoque des lésions oculaires graves.
Composant : Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)(Données Fournisseur)	: Très corrosif (lapin). Risque de lésions oculaires graves.
Composant : Éthasulfate de sodium (CAS 126-92-1) (Données Fournisseur)	: Irritant pour les yeux (lapin, OCDE405).
<u>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</u>	: Non classé Ne contient pas de composé classé sensibilisant.
<u>Mutagénicité sur les cellules germinales</u>	: Non classé Ne contient pas de composé classé mutagène.
<u>Cancérogénicité</u>	: Non classé Ne contient pas de composé classé cancérogène.
<u>Toxicité pour la reproduction</u>	: Non classé Ne contient pas de composé classé toxique pour la reproduction.
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)</u>	: Non classé Ne contient pas de composé classé toxique spécifique pour un organe cible (STOT), exposition unique.
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)</u>	: Non classé Ne contient pas de composé classé toxique spécifique pour un organe cible (STOT), exposition répétée.
<u>Danger par aspiration</u>	: Non classé Ne contient pas de composé présentant des dangers par aspiration.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

<u>II Toxicité aiguë</u>	: Pas de donnée disponible sur le mélange. Ne contient pas de composé présentant une toxicité aiguë pour l'environnement aquatique.
Composant : Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)(Données Fournisseur)	: Poisson : CL50 (<i>Gambusia affinis</i> , 96h) = 80 mg/l - Idem ; CL50 (<i>Poecilia reticulata</i> , 24h) = 165 mg/l CE50 (<i>Daphnia magna</i> , 48 h) = pas de donnée Algues : CE50 = pas de donnée Bactérie : CE50 (<i>Photobacterium phosphoreum</i> ; 15 min) = 22 mg/l.
Composant : Éthasulfate de sodium (CAS 126-92-1) (Données Fournisseur)	: Poisson : CL50 (poisson, 96h) : >100 mg/l Invertébrés aquatiques : CE50 (<i>Daphnia magna</i> , 48h) = 483 mg/l Algues : CE50 (algues, 72h) : >511mg/l Bactérie : CE50 (boues activées, 3h) : 135 mg/l
<u>II Toxicité chronique à long terme</u>	: Pas de donnée disponible sur le mélange. Ne contient pas de composé présentant une toxicité à long terme pour l'environnement aquatique.
Composant : Éthasulfate de sodium (CAS 126-92-1) (Données Fournisseur)	: Poisson : NOEC (poisson, 42 jours) : >1357 mg/l Invertébrés aquatiques : NOEC (<i>Daphnia magna</i> , 21 jours) = 1.4 mg/l

II|12.2. Persistance et dégradabilité

Evolue lentement vers le carbonate de potassium.

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

Composant : Éthasulfate de sodium (CAS : Résultat : 89.3% (OECD 301B, 28 jours) 126-92-1) (Données Fournisseur) Biodégradabilité facile

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'est pas potentiellement bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est soluble dans l'eau, donc très mobile.

II|12.5. Résultats des évaluations PBT et VPvB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance qui serait considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bioaccumulable (VPvB).

II|12.6. Autres effets néfastes

Effet dangereux pour l'environnement par modification du pH. Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

|||Recommandations pour l'élimination des déchets : Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Conserver le produit absorbé dans des récipients adaptés, fermés et identifiés. Evacuer dans un centre agréé. Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, stocker les déchets identifiés.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

N° ONU : 3266
N° ONU (IATA) : 3266
N° ONU (IMDG) : 3266

II|14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A, Hydroxyde de potassium.
Description document de transport : UN 3266, LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A., Hydroxyde de potassium, 8, II, (E)

II|14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID : 8
Étiquettes : 8 ; Code de classification : C5 ; Numéro d'identification du danger : 80 ;
Code de restriction en tunnels : (E) ; Catégorie Transport : 2 ;
Quantités limitées : 1 L ; Quantités exceptées : E2.

Classe IMDG : 8
Quantités limitées : 1 L ; Quantités exceptées : E2.

Classe/division IATA : 8
Quantités exceptées : E2 ; Indicatif de consigne d'intervention d'urgence (IDC) : 8L
QL : Quantité limitées :
Avion Passagers et Cargo :
Quantité maxi nette/ colis 0.5L ; Instructions emballage : Y808
Quantité maxi nette / colis : 1L ; Instructions emballage : 808
Avion-Cargo seulement :
Quantité maxi nette / colis : 30L ; Instructions emballage : 812

Etiquettes de danger (ONU) : 8

PAT 300

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision : 13/04/2018

Date d'émission : 13/04/2018

Version 4.0



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'information supplémentaire disponible.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas d'information complémentaire disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Ne contient pas de substance candidate REACH.

15.1.2. Directives nationales

Nomenclature des installations classées : non concerné (selon directive n°2012/18/UE du 4 juillet 2012, dite « SEVESO 3 ») pour la protection de l'environnement.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

Autres informations : Aucun(e).

||Textes des phrases H- et EUH :

Met Corr 1	Corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Corr.1A	Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 1A
Skin Irrit. 2	Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4 (voie d'exposition précisée dans la phrase H associée)
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque de graves lésions des yeux

||Abréviations et acronymes :

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS : Chemical Abstract Service

CE 50 : Concentration efficace

CL 50 : Concentration létale

CLP : Classification, Labelling and Packging (Règlement (CE) N° 1272/2008)

DL : Dose létale

DNEL : Niveau sans effet dérivé

ETA : Estimation Toxicologie Aiguë

ECHA : European Chemical Agency (Agence européenne des produits chimiques).

IATA : Association internationale du transport aérien

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

PAT 300

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision : 13/04/2018

Date d'émission : 13/04/2018

Version 4.0

IMDG : transport des marchandises dangereuses par voie maritime (International Maritime Dangerous Goods)

NOEC : Concentration la plus élevée à laquelle aucun effet sur l'organisme vivant n'a été observé

PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique

PNEC : Concentration(s) prédictive(s) sans effet

REACH : règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques

RID : transport international ferroviaire des marchandises dangereuses sur le continent européen.

SGH : Système Global Harmonisé

STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Exposition unique / Exposition répétée)

VME : Valeur d'exposition moyenne pondérée

VLE : Limite d'exposition à court terme

vPvB : très persistant et très bioaccumulable.

|| Indique la RUBRIQUE remise à jour.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

PAT 400

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 12/04/2017

Date d'émission: 12/04/2017

Version 6.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **PAT 400**

||Mélange

Hydroxyde d'ammonium, solution aqueuse

Numéro CAS : 1336-21-6

Numéro CE : 215-647-6

Numéro REACH : 01-2119488876-14-xxxx.

Isotridecanol, ethoxylated

Numéro CAS : 9043-30-5

Numéro CE : 931-138-8

Numéro REACH : substance pré-enregistrée.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Décolleur de résidus de combustion de brûleur fioul

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'information complémentaire disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PROGALVA Energies

25 Route de Saulx les Chartreux

91165 Champlan Cedex

||Tel. 01.69.34.46.50 – Fax 01.69.09.02.77; info@progalva.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ORFILA N°01 45 42 59 59

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
FRANCE	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Corr.1 H314

Eye Dam. 1 H318

Texte complet des phrases H: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'information complémentaire disponible.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : DANGER

Mentions de danger (CLP) : H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence (CLP) : P260 - Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 - Se laver les mains et la peau contaminée soigneusement après manipulation.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331 - En cas d'ingestion: rincer la bouche. ne pas faire vomir.

P303+P361+P353 - En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. rincer la peau à l'eau/se doucher.
P305+P351+P338 – En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Identificateur : Contient de l'Hydroxyde de ammonium (CAS 1336-21-6).

2.3. Autres dangers

Pas d'information complémentaire disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Composants du mélange : voir ci-dessous.

Composant présentant danger santé / environnement :

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Isotridecanol, ethoxylated	CAS : 9002-92-0 N° CE : 500-002-6 N° enregistrement : -	10 - 20	Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318
Méthoxypropoxy propanol	CAS : 34590-94-8 N° CE : 252-104-2 N° enregistrement : 01-2119450011-60-xxxx	2 – 10	Non classé (VME)
Hydroxyde d'ammonium, solution aqueuse	CAS : 1336-21-6 N° CE : 215-647-6 N° enregistrement : 01-2119488876-14-xxxx.	0.5 - 5.0	Skin Corr.1B, H314 STOT SE3, H335 Aquatic Acute1, H400

Textes des phrases H : voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
- ||Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin. Consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Corrosif, provoque des brûlures (pH=13). La peau devient savonneuse au toucher. Irritation, rougeur, ulcération, brûlure difficile à guérir. Risques de dermatose
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Douleur, larmoiement. Le contact avec les yeux peut provoquer des lésions graves.
- Symptômes/lésions après ingestion : Gêne gastro-intestinale.
- Symptômes/lésions après inhalation : Toux, irritation, brûlure des voies aériennes si inhalation d'aérosol (pH = 13).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information complémentaire disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Produit ininflammable.

||Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxyde d'azote.

Danger d'explosion : Pas d'information complémentaire disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

|| Equipement de protection : Utiliser un équipement de protection individuelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Veiller à une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

Voir Rubrique 13 pour l'information sur le traitement de déchets

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

||Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se procurer les instructions avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.

||Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche, à des températures supérieures à 0°C et inférieures à 40°C, à l'écart des acides forts, avec un sol résistant aux bases. Bac de rétention ou palette à rétention.

||Produits incompatibles : Acides forts, oxydants forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information complémentaire disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**|||8.1. Paramètres de contrôle**

Substance	VME (8h)	VLE (court terme)	Base légale
Méthoxypropoxy propanol (CAS 34590-94-8)	50 ppm - 308 mg/m ³	-	Indicative (INRS)

Doses dérivées sans effet (DNEL)

Composant : Ammoniac (CAS 1336-21-6) (Données Fournisseur)	Travailleurs, Effets systémiques, aigüs, Contact avec la peau : 6.8 mg/kg/jour
	Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 6.8 mg/kg/jour
	Travailleurs, Effets systémiques, aigüs, Inhalation : 47.6 mg/m ³
	Travailleurs, Effets locaux, aigüs, Inhalation : 36 mg/m ³
	Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 47.6 mg/m ³
	Travailleurs, Effets locaux, long terme, Inhalation : 14 mg/m ³
	Consommateurs, Effets systémiques aigüs, Contact avec la peau : 68 mg/kg/jour
	Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 68 mg/kg/jour
	Consommateurs, Effets systémiques, aigüs, Inhalation : 23.8 mg/m ³
	Consommateurs, Effets locaux, aigüs, Inhalation : 7.2 mg/m ³
	Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 23.8 mg/m ³
	Consommateurs, Effets locaux à long terme, Inhalation : 2.8 mg/m ³
	Consommateurs, Effets systémiques, aigüs, Ingestion : 6.8 mg/kg/jour
	Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion : 6.8 mg/m ³

Concentrations prédites sans effet (PNEC)

Composant : Ammoniac (CAS 1336-21-6) (Données Fournisseur)	Eau douce : 0,0011 mg/l
	Eau de mer : 0,0011 mg/l
	Libérations intermittentes : 0.0068mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle	: Eviter toute exposition inutile.
Protection des mains	: Porter des gants de protection caoutchouc-butyle, conformes EN 374. (temps de pénétration >= 480min, épaisseur matériau>=0.7mm).
Protection oculaire	: Lunettes de sécurité à protection latérale ou lunettes-masque, conformes EN 166.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié, résistant aux bases.
Protection des voies respiratoires	: Port d'un masque type KP3 en cas de pulvérisation du produit ou d'exposition aux vapeurs.
Autres informations	: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**|||9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	: Liquide
Couleur	: Bleu
Odeur	: Aucune spécifique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 13
Point de fusion / point de congélation	: Vers 0°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Vers 100°C
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité	: Non applicable

Limites d'explosivité	: Non applicable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité vapeur (air=1)	: >air
Masse volumique à 20 °C	: 1,01 Kg/litre
Densité vapeur/air	: >air
Solubilité	: Totale dans l'eau, peu soluble dans les solvants organiques
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, à 20°C	: Faible
Propriétés explosives	: Non applicable
Propriétés comburantes	: Non applicable

9.2. Autres informations

Pas d'information complémentaire disponible.

II SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Acides forts (réaction exothermique), métaux amphotères : aluminium, magnésium (dégagement d'hydrogène).

Corrosif pour le cuivre et ses alliages.

10.4. Conditions à éviter

Températures inférieures à 0°C et supérieures à 40°C.

10.5. Matières incompatibles

Acides fort, oxydants forts, aluminium, zinc, cuivre et ses alliages.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote, ammoniac.

SECTION 11: Informations toxicologiques

II 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Estimation Toxicologie Aiguë (ETA) du mélange (méthode de calcul)	: ETA (oral) > 2 220 mg/kg ETA (cutanée) > 14 800 mg/kg ETA (inhalation) : pas de donnée par inhalation. Au vu des résultats, le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par ingestion et contact avec la peau.
Composant : Isotridecanol, ethoxylated (CAS 943-30-5) (Données Fournisseur)	: DL50 oral (rat) > 300 - 2000 mg/kg DL50 dermal (lapin) > 2000 mg/kg CL50 inh = pas de donnée
Composant : Ammoniac (CAS 1336-21-6) (Données Fournisseur)	: DL50 oral = Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques DL50 dermal = pas de donnée CL50 inh = Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques.
<u>Corrosion cutanée/irritation cutanée</u>	: Mélange corrosif (pH ≥ 11.5) : Provoque des brûlures de la peau.
Composant : Ammoniac (CAS 1336-21-6) (Données Fournisseur)	: Effets corrosifs (lapin) (OCDE Ligne directrice 404)
<u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u>	: Mélange corrosif (règle d'additivité) : Provoque des lésions oculaires graves.
Composant : Isotridecanol, ethoxylated (CAS 943-30-5) (Données Fournisseur)	: Peut provoquer des lésions oculaires irréversible (lapin). Provoque des lésions oculaires graves.

Composant : Ammoniac (CAS 1336-21-6) (Données Fournisseur)	: Irritation sévère des yeux (lapin) Risque de lésions oculaires graves.
<u>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</u>	: Non classé Ne contient pas de composé classé sensibilisant.
<u>Mutagénicité sur les cellules germinales</u>	: Non classé Ne contient pas de composé classé mutagène.
<u>Cancérogénicité</u>	: Non classé Ne contient pas de composé classé cancérogène.
<u>Toxicité pour la reproduction</u>	: Non classé Ne contient pas de composé classé toxique pour la reproduction.
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)</u>	: Non classé
Composant : Ammoniac (CAS 1336-21-6) (Données Fournisseur)	: Peut irriter les voies respiratoires.
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)</u>	: Non classé Ne contient pas de composé classé toxique spécifique pour un organe cible (STOT), exposition répétée.
<u>Danger par aspiration</u>	: Non classé Ne contient pas de composé présentant des dangers par aspiration.

IISECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

<u>Toxicité aiguë</u>	: Pas de donnée disponible sur le mélange. Ne contient pas de composé présentant une toxicité aiguë pour l'environnement aquatique.
Composant : Isotridecanol, ethoxylated (CAS 943-30-5) (Données Fournisseur)	: Poisson : CL50 (carpe, 96h) > 1-10mg/l (OCDE Ligne Directrice 203) Invertébrés aquatiques : CE50 (<i>Daphnia magna</i> , 48 h) > 1-10mg/l (OCDE Ligne Directrice 202) Algues : CE50 (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (algues vertes), 72h) > 1 - 10 mg/l (OCDE Ligne Directrice 201) Bactérie : CE50 (boues activées) = 140 mg/l, inhibition de la respiration.
Composant : Ammoniac (CAS 1336-21-6) (Données Fournisseur)	: Poisson : CL50 (<i>Oncorhynchus mykiss</i> , 96h) = 0,89mg/l Invertébrés aquatiques : CE50 (<i>Daphnia magna</i> , 48h) = 101 mg/l (ASTM E 729-80) Algues : CE50 (<i>Chlorella vulgaris</i> , 18j) = 2700 mg/L (substance d'essai : chlorure d'ammonium) Bactérie : pas de donnée
<u>Toxicité chronique à long terme</u>	: Pas de donnée disponible sur le mélange. Ne contient pas de composé présentant une toxicité chronique pour l'environnement aquatique.
Composant : Isotridecanol, ethoxylated (CAS 943-30-5) (Données Fournisseur)	: Végétaux terrestres : NOEC (<i>Lepidium sativum</i>) = 10mg/L(OCDE Ligne Directrice 208)
Composant : Ammoniac (CAS 1336-21-6) (Données Fournisseur)	: Poisson : LOEC (<i>Oncorhynchus mykiss</i> , 73jours) = 0,022mg/l (substance d'essai : chlorure d'ammonium) Invertébrés aquatiques : NOEC (<i>Daphnia magna</i> , 96h) = 0,79 mg/l (substance d'essai : chlorure d'ammonium)

12.2. Persistance et dégradabilité

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

Composant : Isotridecanol, ethoxylated (CAS 943-30-5) (Données Fournisseur)	: Facilement biodégradable : >60%, 28 jours (OECD Ligne Directrice 301B).
---	---

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'est pas potentiellement bioaccumulable.

PAT 400

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 12/04/2017

Date d'émission: 12/04/2017

Version 6.0

Composant : Isotridecanol, ethoxylated (CAS 943-30-5) (Données Fournisseur)	: Une bioaccumulation est peu probable
Composant : Ammoniac (CAS 1336-21-6) (Données Fournisseur)	: log Kow -0,64 Une bioaccumulation n'est pas à envisager.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est soluble dans l'eau, donc très mobile.

Composant : Isotridecanol, ethoxylated (CAS 943-30-5) (Données Fournisseur)	: Koc> 5000. Immobile. Forte adsorption sur les sols.
---	---

Composant : Ammoniac (CAS 1336-21-6) (Données Fournisseur)	: Absorbé par le sol.
--	-----------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPvB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance qui serait considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bioaccumulable (VPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Effet dangereux pour l'environnement par modification du pH, même à dose très diluée. Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets	: Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées.
	: Conserver le produit absorbé dans des récipients adaptés, fermés et identifiés.
	: Evacuer dans un centre agréé.

Indications complémentaires

: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, stocker les déchets identifiés.

Ecologie - déchets

: Éviter le rejet dans l'environnement.

||SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

N° ONU :	3266
N° ONU (IATA) :	3266
N° ONU (IMDG) :	3266

||14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport :	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A, Ammoniac en solution.
Description document de transport :	UN 3266, LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A., Ammoniac en solution, 8, III, (E)

||14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID :	8 Étiquettes : 8; Code de classification : C5; Numéro d'identification du danger : 80 ; Code de restriction en tunnels : (E) ; Catégorie Transport : 3 ; Quantités limitées : 5 L ; Quantités exceptées : E1.
Classe IMDG :	8 Quantités limitées : 5 L ; Quantités exceptées : E1.
Classe/division IATA :	8 Quantités exceptées : E1; Indicatif de consigne d'intervention d'urgence (IDC) : 8L QL : Quantité limitée : Avion Passagers et Cargo : Quantité maxi nette/ colis 1L ; Instructions emballage : Y818 Quantité maxi nette / colis : 5L ; Instructions emballage : 818 Avion-Cargo seulement : Quantité maxi nette / colis : 60L ; Instructions emballage : 820
Etiquettes de danger (ONU) :	8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'information supplémentaires disponible.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas d'information complémentaire disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Ne contient pas de substance candidate REACH

||Nomenclature des installations classées : non concerné (selon directive n°2012/18/UE du 4 juillet 2012, dite « SEVESO 3 ») pour la protection de l'environnement.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'information complémentaire disponible.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

Autres informations : Aucun(e).

||Textes des phrases H- et EUH:

Skin Corr.1 ou 1B	Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 1 ou 1B.
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1.
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4 (voie d'exposition précisée dans la phrase H associée).
STOT SE3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), Catégorie 3.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

||Abréviations et acronymes :

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS : Chemical Abstract Service

CE 50 : Concentration efficace ;

CL 50 : Concentration létale

CLP : Classification, Labelling and Packging (Règlement (CE) N° 1272/2008)

DL : Dose létale

DNEL : Niveau sans effet dérivé

ETA : Estimation Toxicologie Aiguë

ECHA : European Chemical Agency (Agence européenne des produits chimiques).

IATA : Association internationale du transport aérien

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

IMDG : transport des marchandises dangereuses par voie maritime (International Maritime Dangerous Goods)

LOEC : Concentration la plus faible à laquelle un effet sur l'organisme vivant a été observé

NOEC : Concentration la plus élevée à laquelle aucun effet sur l'organisme vivant n'a été observé

PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique

PNEC : Concentration(s) prédictive(s) sans effet

REACH : règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques

RID : transport international ferroviaire des marchandises dangereuses sur le continent européen.

SGH : Système Global Harmonisé

STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Exposition unique / Exposition répétée)

VME : Valeur d'exposition moyenne pondérée

VLE : Limite d'exposition à court terme

vPvB : très persistant et très bioaccumulable.

|| Indique la section remise à jour.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PNB 17 NF

Version:2

Date de révision:01/06/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit:	PNB 17
1. 1. 1. N° CE:	Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:	Dégraissant solvanté à séchage rapide
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:	PROGALVA ENERGIES 25 Route de Saulx les Chartreux 91165 Champlan Cedex - FRANCE Tel. 01.69.34.46.50 – Fax 01.69.09.02.77 info@progalva.com / www.progalva.com
1. 4. Numéro d'appel d'urgence:	FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59 B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 70 245 245 CENTRES ANTI POISONS : Angers : 02 41 48 21 21 Bordeaux : 05 56 96 40 80 Lille : 03 20 44 44 44 Lyon : 04 72 11 69 11 Marseille : 04 91 75 25 25 Nancy : 03 83 85 26 26 Paris : 01 40 05 48 48 Rennes : 02 99 59 22 22 Strasbourg : 03 88 37 37 37 Toulouse : 05 61 77 74 47

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange:	* Liq. infl. 2 / SGH02 - H225 * * Tox. asp. 1 / SGH08 - H304 * * Irr. cut. 2 / SGH07 - H315 * * Tox. aq. chron. 3 / H412 * * STOT un. 3. / SGH07 - H336 * EUH066:L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
---	--

2. 2. Éléments d'étiquetage:



Danger

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement:

2. 2. 2. Mention de danger:	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H315 Provoque une irritation cutanée. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
2. 2. 3. Prévention:	P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240 Mise à la terre / liaison équivalente du récipient et du matériel de réception. P241 Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / ... / antidiéflagrant. P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P264 Se laver avec de l'eau et savon soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
	P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

2. 2. 4. Intervention:

P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.
P370 En cas d'incendie:

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PNB 17 NF

Version:2

Date de révision:01/06/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

<p>P378 Utiliser du sable, de la terre, une poudre chimique ou de la mousse pour l'extinction. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.). P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362 Enlever les vêtements contaminés. P364 Et les laver avant réutilisation. P304 EN CAS D'INHALATION: P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise. P301 EN CAS D'INGESTION: P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin. P331 NE PAS faire vomir.</p>	
2. 2. 5. Stockage:	P403 Stocker dans un endroit bien ventilé. P235 Tenir au frais. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 Garder sous clef.
2. 2. 6. Elimination:	P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale
2. 3. Information(s) complémentaire(s):	EUH066:L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Contient: Naphta lourd hydrotraité
2. 4. Dangers principaux:	Liquide inflammable Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
2. 5. Autres dangers:	/

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange:	Mélange de solvants pétroliers
3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers pour la santé:	<ul style="list-style-type: none">• Hydrocarbons, C10-C12, isoalkanes, <2% aromatics 923 : ISANE IP 155<ul style="list-style-type: none">- N° CE: 923-037-2- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119471991-29- Conc. (% pds) : 15 < C <= 20- SGH :<ul style="list-style-type: none">* SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226* SGH08 - Danger pour la santé - Tox. asp. 1 - H304- Tox. aq. chron. 4 - H413• Hydrocarbons, C7-C9, isoalkanes<ul style="list-style-type: none">- N° CE: 921-728-3- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119471305-42- Conc. (% pds) : 15 < C <= 20- SGH :<ul style="list-style-type: none">* SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3 - H336* SGH08 - Danger pour la santé - Tox. asp. 1 - H304 - Irr. cut. 2 - H315* SGH09 - Environnement - Tox. aq. chron. 2 - H411• Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics<ul style="list-style-type: none">- N° CE: 927-241-2- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119471843-32- Conc. (% pds) : 50 < C <= 60- SGH :<ul style="list-style-type: none">* SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3 - H336* SGH08 - Danger pour la santé - Tox. asp. 1 - H304 - Irr. cut. 3 - H316(*)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PNB 17 NF

Version:2

Date de révision:01/06/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- Tox. aq. chron. 3 - H412

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.

4. 1. 2. Inhalation: Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.
Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

4. 1. 3. Contact avec la peau: Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec savon et eau
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

4. 1. 4. Contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et
consulter un spécialiste.
Tenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

4. 1. 5. Ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
NE PAS faire vomir.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

4. 2. 1. Inhalation: Eloigner du lieu d'exposition, si possible à l'air libre et coucher la victime.

4. 2. 2. Contact avec la peau: Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

4. 2. 3. Contact avec les yeux: Peut causer des irritations légères
Laver immédiatement avec beaucoup d'eau.

4. 2. 4. Ingestion: EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
Consulter un médecin après toute exposition importante.

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

En cas d'ingestion, le produit peut être aspiré dans les poumons et causer une pneumonie d'origine chimique.
Traiter en conséquence

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction:

poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone

5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas d'incendie, des gaz corrosifs et toxiques se dégagent.

5. 3. Conseils aux pompiers:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

5. 4. Méthode(s) spéciale(s):

/

5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:

Ne pas utiliser un jet d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Assurer une ventilation adéquate.
En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire adéquat.
Evacuer le personnel vers un endroit sûr.

6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

Prévenir tout étalement du produit contaminé à l'aide de sable ou de terre.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PNB 17 NF

Version:2

Date de révision:01/06/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination. Éliminer comme déchet chimique.
6. 4. Référence à d'autres sections:	/
7. MANIPULATION ET STOCKAGE	
7. 1. Manipulation:	
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Éviter de respirer les poussières, brouillards et pulvérisations. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une aspiration ou/et ventilation adéquate. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Observer les réglementations de la protection du travail.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Eviter la formation de poussière.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):	Les emballages déjà ouverts doivent être refermés soigneusement et maintenus debout de manière à éviter toute fuite.
7. 2. Stockage:	
7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:	Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Conserver le récipient bien fermé. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Sol imperméable formant cuvette de rétention.
7. 2. 3. Condition(s) de stockage:	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.
7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	Tenir éloigné de matières combustibles, d'agents réducteurs (p.ex. les amines), d'acides, d'alcalis, de composés de métaux lourds (p. ex. accélérateurs, siccififs, savons métalliques).
7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	de même nature que celui d'origine
7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés:	/
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	/
8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE	
8. 1. Paramètres de contrôle:	
8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:	
	Hydrocarbons, C7-C9, isoalkanes:VME 241 ppm (1200 mg/m ³) Hydrocarbons, C9-C10, isoalkanes, cyclics < 2% VME: 231 ppm (1200 mg/m ³)
8. 1. 2. Indice biologique:	Non déterminé.
8. 1. 3. Mesure(s) d'ordre technique:	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.
8. 2. Contrôles de l'exposition:	
8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:	Ne pas inhale les vapeurs. Pas nécessaire si la ventilation est suffisante. appareils respiratoires adéquats
8. 2. 2. Protection des mains:	gants en caoutchouc nitrile
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:	Porter un vêtement de protection approprié

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PNB 17 NF

Version:2

Date de révision: 01/06/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

8. 2. 4. Protection des yeux:	lunettes de protection
8. 2. 5. Protection individuelle:	Porter un vêtement de protection
8. 2. 6. Procédure(s) de surveillance recommandée(s):	/
8. 3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement:	/
8. 4. Mesure(s) d'hygiène:	/
8. 5. Information(s) supplémentaire(s):	/

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect:	liquide
9. 1. 2. Couleur:	incolore
9. 1. 3. Odeur:	légère hydrocarbure
9. 1. 4. PH:	Non applicable.
9. 1. 5. Réserve alcaline/acide:	/
9. 1. 6. Point / intervalle d'ébullition:	140 °C - 165 °C
9. 1. 7. Point / intervalle de fusion:	/
9. 1. 8. Point d'éclair:	21°C coupelle fermée selon EN ISO 3679
9. 1. 9. Température d'auto-inflammabilité:	> 200°C
9. 1. 10. Température de décomposition:	>200 °C
9. 1. 11. Limites d'explosivité:	LEL : 0.6 et UEL: 7 % dans l'air
9. 1. 12. Inflammabilité (solide, gaz):	/
9. 1. 13. Propriété(s) comburante(s):	/
9. 1. 14. Pression de vapeur:	0.4 kPa
9. 1. 15. Densité gazeuse:	/
9. 1. 16. Densité relative (eau = 1):	0.76
9. 1. 17. Masse volumique apparente:	0.76 g/cm3 à 20°C
9. 1. 18. Viscosité:	< 100 Cps @20°C

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité:	Non
9. 2. 2. Liposolubilité:	Oui
9. 2. 3. Solubilité aux solvants:	Soluble dans des hydrocarbures
9. 2. 4. Coefficient de partage n-octanol/eau:	Non déterminé
9. 2. 5. Vitesse d'évaporation:	(n-butyle acétate = 1) =0.47
9. 3. Autres données:	/
9. 4. Information(s) supplémentaire(s):	/

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PNB 17 NF

Version:2

Date de révision: 01/06/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

10. 1. Réactivité:	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 2. Stabilité chimique:	/
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Non
10. 4. Conditions à éviter:	Eviter la chaleur, les étincelles et les sources d'ignition
10. 5. Matières incompatibles:	Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	Pas de décomposition à la température ambiante.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	/
11. 2. Toxicité aiguë:	
11. 2. 1. Inhalation:	Peut endommager le système nerveux.
11. 2. 2. Contact avec la peau:	Faiblement毒ique Données du fournisseur: Danger négligeables aux températures voisines de la T°C ambiante DL50 > 3160 mg/Kg
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	irritation modérée des yeux
11. 2. 4. Ingestion:	Données du fournisseur : DL50 > 5000 mg/Kg(faiblement毒ique)
11. 3. Sensibilisation:	Non
11. 4. Toxicité chronique:	Non mutagène (test AMES).
11. 5. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée:	Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses dues aux propriétés dégraissant du produit.
11. 6. Effet(s) spécifique(s):	/
11. 7. Information(s) supplémentaire(s):	/

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	Peut être dangereux pour l'environnement.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Potentiellement biodégradable .
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Non déterminé.
12. 4. Mobilité dans le sol:	Produit très volatil, va se répartir rapidement dans l'air . n'est pas susceptible de se répartir dans les sédiments et la phase solide des eaux usées .
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Non applicable.
12. 6. Autres effets néfastes:	/
12. 6. 1. Toxicité aquatique:	La toxicité pour le milieu aquatique est peu probable du fait de la faible solubilité du produit.
12. 6. 2. Toxicité bactériologique:	Non déterminé.
12. 6. 3. Toxicité pour les oiseaux:	Non déterminé.
12. 7. Potentiel de formation d'ozone photochimique:	Non déterminé.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PNB 17 NF

Version:2

Date de révision:01/06/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

12. 8. Information(s) générale(s):	Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.
12. 9. Information(s) supplémentaire(s):	/
13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION	
13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Peut être incinéré, selon les règlements locaux.
13. 2. Emballages contaminés:	Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les consignes de sécurité.
13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s):	Déchet à éliminer conformément à la loi des déchets chimiques:
13. 4. Information(s) supplémentaire(s):	/
14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT	
14. 1. Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU:	3295
14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies:	HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. (Isooctanes & Isononanes)
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	II
14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID:	3
14. 3. 4. Code danger:	33
14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales:	1 640D
14. 3. 6. Instructions d'emballage:	P001 IBC02 R001
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	3
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	II
14. 4. 3. Polluant marin:	oui
14. 4. 4. N° FS:	F-E, S-D
14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG:	3
14. 4. 6. Instructions d'emballage:	P001
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	3
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	II
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA:	3
14. 5. 4. Avis ou remarques importantes:	Aéronef passager et cargo

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PNB 17 NF

Version:2

Date de révision:01/06/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

14. 6. Dangers pour l'environnement:	Non
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	non concerné
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	non concerné
14. 9. Autre(s) information(s):	/

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Règlement (CE) n°1272/2008 [relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.. et amendements à ce règlement] Consulter la législation européenne/nationale pour des détails sur toutes actions ou restrictions imposées par les réglementations ci-dessus.
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	Une évaluation de sécurité chimique a été effectuée pour la ou les substances qui composent ce produit
15. 3. Avis ou remarques importantes:	COV: 100%

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s):	Concerne uniquement la France INSTALLATION CLASSES : IPCE 1433 B2 : Liquides inflammables (installations de mélange ou d'emploi de) Lorsque la quantité totale équivalente de liquides inflammables de la catégorie de référence (coefficient 1 visé par la rubrique 1430) susceptible d'être présente est : a) supérieure à 10 tA.. (rayon : 2) b) supérieure à 1 t, mais inférieure à 10 tD C .. ----- Maladies à caractère professionnel: n°601 Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail: Tableau N° 84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : Tableau N° 84 hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde. Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail: Surveillance medicale renforcée pour les salariés affectés a certains travaux définis par l'article L 4111-6 et les décrets spéciaux pris en application: - Agents chimiques dangereux: Décret N° 2003-1254 du 23/12
16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H315 Provoque une irritation cutanée. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H316 Provoque une légère irritation cutanée H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PNB 17 NF

Version:2

Date de révision:01/06/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

16. 3. Avis ou remarques importantes:	/
16. 4. Restrictions:	Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
16. 5. Recommandation(s):	Réserve aux utilisateurs professionnels. Attention! - Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
16. 6. Références et / ou bibliographie:	<p>/Acronymes et abréviations</p> <p>ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route</p> <p>RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer</p> <p>IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods</p> <p>IATA : International Air Transport Association.</p> <p>CAS : Chemical Abstracts Service</p> <p>DNEL : Derived No Effect Level / Dose dérivée sans effet</p> <p>N°CÉ : European Chemical number : EINECS, ELINCS or NLP</p> <p>PBT : Persistant, Biocumulable & Toxicité</p> <p>PNEC : Predicted No Effect Concentration / Concentration sans effet prévisible sur l'environnement. vPvB : Very Persistent and Very Bioaccumulable / Très Persistant et Très Biocumulable.</p> <p>VME : Valeur Moyenne d'Exposition (sur 8 h.)</p> <p>VLE : Valeur Limite d'Exposition (15 min.)</p> <p>DL50 : Dose Létale 50, Dose d'une substance qui cause 50% de mortalité dans la population exposée à cette substance pendant une période donnée.</p> <p>CL50 : Concentration Létale 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne la mortalité de 50% des espèces testées pendant une période de temps donnée.</p> <p>CE50 : Concentration Effective 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne un effet recherché de 50% sur les espèces testées pendant une période de temps donné</p> <p>DSL Domestic Substance List (Canada)</p> <p>EINECS Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Substances)</p> <p>ELINCS Liste européenne des substances chimiques notifiées (European List of Notified Chemical Substances)</p> <p>ENCS Existing and new Chemical Substances (Inventaire Japonais)</p>
16. 7. Conseils relatifs à la formation:	Prévoir une instruction du personnel concernant les risques, les précautions à observer et les mesures à prendre en cas d'accident. L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit
16. 8. Information(s) supplémentaire(s):	/
16. 9. Historique:	
16. 9. 1. Date de la première édition:	29/04/2011
16. 9. 2. Date de la révision précédente:	29/04/2011
16. 9. 3. Date de révision:	01/07/2015
16. 9. 4. Version:	2
16. 9. 5. Révision chapitre(s) n°:	Total
16. 10. Réalisé par:	Sds



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

WD40 AEROSOL

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE RESPONSABLE DE LA MISE SUR LE MARCHÉ.

NOM DU PRODUIT WD40 AEROSOL
 DISTRIBUTEUR WD-40 Company Limited
 Europarc du Chêne
 11 Rue Edison
 69673 Bron
 France
 Fax: 00 33 472 146749

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE 04.72.11.69.11 (centre antipoison de Lyon)

2 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Appellation	No EC :	No. CAS	Contenu	Classification
CARBON DIOXIDE	204-696-9	124-38-9	1-5%	-
NAPHTHA (PETROLEUM) HYDROTREATED HEAVY	265-150-3	64742-48-9	60-100%	Xn;R65. R10,R66.

Le texte intégral pour toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

3 IDENTIFICATION DES DANGERS

Inflammable. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

CLASSIFICATION R10, R66.

POUR L'HOMME

Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.

4 PREMIERS SECOURS

INHALATION

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

INGESTION

NE PAS FAIRE VOMIR ! NE JAMAIS FAIRE VOMIR OU BOIRE UN LIQUIDE UNE PERSONNE INCONSCIENTE ! Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau (200-300 ml). Consulter un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU

Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter rapidement un médecin si les symptômes surviennent après le lavage.

CONTACT AVEC LES YEUX

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION

Utiliser : Mousse. Eau pulvérisée, brouillard ou brume. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc.

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés ou refroidis avec de l'eau. Éviter un jet d'eau direct, qui dispersera et éteindra le feu.

RISQUES D'INCENDIE/D'EXPLOSION RARES

Les bombes aérosols peuvent exploser en cas d'incendie.

RISQUES PARTICULIERS

Un feu ou une haute température créé : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂).

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION POUR LE PERSONNEL DE LUTTE CONTRE LE FEU

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

WD40 AEROSOL

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES**

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

MÉTHODES DE NETTOYAGE

Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Absorber avec une matière inerte, humide et incombustible, puis rincer la zone avec de l'eau.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE**PRÉCAUTIONS D'USAGE**

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Éviter l'inhalation de vapeurs/aérosols et le contact avec la peau et les yeux.

PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE

Bombe aérosol : ne doit pas être exposé aux rayons directs du soleil ou à des températures supérieures à 50°C.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Appellation	NORME	LT - ppm	LT - mg/m3	ST - ppm	ST - mg/m3
CARBON DIOXIDE			Asphyxiant		Asphyxiant

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION**MESURES D'INGÉNIERIE**

Assurer une ventilation efficace.

PROTECTION DES MAINS

Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable.

MESURES D'HYGIÈNE

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Enlever promptement tout vêtement contaminé. Se laver rapidement en cas de contamination de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT	Liquide Aérosol		
COULEUR	Clair (ou pâle) Ambre		
ODEUR	Caractéristique		
SOLUBILITÉ	Insoluble dans l'eau		
DENSITÉ RELATIVE	0.817 @ 21°C	TENSION DE VAPEUR (air=1)	> 1
PRESSION DE VAPEUR	95-105 psi @ 21°C	VOLATILE PAR VOLUME (%)	78%
POINT D'ÉCLAIR (°C)	44°C Méthode Tag en creuset ouvert.	LIMITE D'INFLAMMABILITÉ - INFÉRIEURE (%)	0.6%
LIMITE D'INFLAMMABILITÉ - SUPÉRIEURE (%)	8.0%		

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**STABILITÉ**

Stable à température normale et l'emploi recommandé.

CONDITIONS À ÉVITER

Bombe aérosol : ne doit pas être exposé aux rayons directs du soleil ou à des températures supérieures à 50°C.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Dégage des gaz toxiques en cas d'incendie (CO, CO2).

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

WD40 AEROSOL

INHALATION

Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

CONTACT AVEC LA PEAU

L'exposition répétée peut provoquer un dessèchement ou des gerçures de la peau.

CONTACT AVEC LES YEUX

Le gaz et la vapeur dans les yeux peuvent causer des irritations et des douleurs cuisantes.

AUTRES DANGERS POUR LA SANTÉ

Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

ÉCOTOXICITÉ

Ce produit contient des substances qui contribuent au réchauffement de la planète (effet de serre).

POTENTIEL DE BIO-ACCUMULATION

Ce produit contient des substances qui sont potentiellement bio-accumulables.

DÉGRADABILITÉ

Le produit est facilement biodégradable.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

MÉTHODES D'ÉLIMINATION

Éliminer les rejets et déchets conformément aux règlements municipaux. S'assurer que les récipients sont vides avant rejet (risque d'explosion).

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT



DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT

NO. UN ROUTE	1950	N°CLASSIFICATION ADR	2.1
CLASSIFICATION ADR	Class 2	GROUPE D'EMBALLAGE ADR	#
NO. D'ÉTIQUETTE ADR	2.1	NO CEFIC TEC(R)	20G5F
NO. CLASSE RID	2.1	GROUPE D'EMBALLAGE RID	#
NO. UN MER	1950	CLASSE IMDG	2.1
GROUPE D'EMBALLAGE IMDG	#	EMS	F-D, S-U
POLLUANT MARIN	Non.	NO. UN, AIR	1950
CLASSE AIR	2.1	GROUPE D'EMBALLAGE AÉRIEN	#

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

CONTIENT

NAPHTHA (PETROLEUM) HYDROTREATED HEAVY

PHRASES DE RISQUE

R10	Inflammable.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

CONSEILS DE PRUDENCE

S2	Conserver hors de la portée des enfants.
S16	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S23	Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
S37	Porter des gants appropriés.
S51	Utiliser seulement dans les zones bien ventilées.
A1	Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

WD40 AEROSOL

A2

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

16 AUTRES INFORMATIONS

DATE DE RÉVISION 01-2006

NO DE REV. /REEMPL. FDS 1 / 03-2002
GÉNÉRÉE LE

PHRASES - R (TEXTE INTÉGRAL)

NC

Non classé.

R10

Inflammable.

R65

Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.